

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU PÉRIGORD

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME XCIII - Année 1966

4^e LIVRAISON



PERIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
18, rue du Plantier

||
IMPRIMERIE JOUCLA
19, rue Lafayette, 19

SOMMAIRE DE LA 4^e LIVRAISON

Comptes rendus des réunions mensuelles :	
Octobre 1966	233
Novembre 1966	235
Décembre 1966	238
La baronnie de Miremont à la fin du XVIII ^e siècle, suite et fin (Jean BOUCHEREAU)	241
Additions au répertoire des collections de la Société déposées aux Archives de la Dordogne (N. BECQUART)	253
Une lettre sur les débuts de la manufacture d'armes de Bergerac (Michel GOLFIER)	256
Contribution à l'étude des pics du paléolithique supérieur (Jean-Pierre DEGORCE)	261
L'échange de Senonches (1772) (Robert COQ)	264
Le château et le bourg de Gageac, suite (Marthe MARSAC)	269
Le plus ancien plan cadastral de Bergerac (Jacques BEAUROY)	285
Note sur quelques actes notariés concernant le château et les châtelains de Monbazillac à la fin du XVII ^e siècle (Jean SECRET)	294
Encore Cyrano ! (Noël BECQUART)	297
Sommaire du tome XCIII	303

COTISATIONS 1967

AVIS IMPORTANT

Sous réserve d'approbation ultérieure par l'Assemblée générale ordinaire, les tarifs seront les suivants pour 1967 :

MEMBRES TITULAIRES :

France et T.O.M.	10 F.
Etranger	11 F.

ABONNES	13 F.
----------------------	-------

COMPTES RENDUS DES REUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU JEUDI 6 OCTOBRE 1966

PRÉSIDENCE DE M. LE DR LAFON, PRÉSIDENT.

Présents : 31. — Excusés : 3.

Remerciements. — M. André Duflos.

Entrées d'ouvrages. — *Association amicale des anciens élèves du Lycée de Périgueux*, 1966 (Périgueux, impr. Jcucla); don de M. le Président.

Alain Roussot, *Amédée et Jean Bouyssonie, préhistoriens* (Périgueux, Fanlac, 1966); hommage de l'auteur.

« Le club Méditerranée chez Joséphine Baker ? », extr. du *Figaro* du 5 octobre 1966; offert par M. Jouanel.

M. le Président remercie les divers donateurs.

Revue bibliographique. — M. Becquart a relevé dans le *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. 87, 1965, un « Hommage au chanoine Bouyssonie », par MM. Léon Dautrement et Pierre Pérol, un article de M. Yvon Chalard, « Silex préhistoriques dans la vallée de la Vézère », une étude de M. de Pradel de Lamase sur « le flottage des bois sur la Dordogne » au XVIII^e siècle et une notice de M. Osmin Ricau, « De Terrasson à Brive », d'après le journal de tournée de François de Paule Latapie, inspecteur des manufactures, en 1778.

Le *Bulletin de la Société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers*, t. LXVII, 2^e trim. 1966, rend compte d'une longue excursion faite en Périgord par cette compagnie le lundi de Pentecôte : départ d'Auch à 5 h. 15, visite de Monbazillac, déjeuner à Neuvic, promenade dans Périgueux, retour vers minuit en passant par Beaumont, Monpazier et Biron.

On note dans le *Bulletin de la Société de Borée*, t. 90, n^o 321, 1966, la publication par M. R. Darricau de l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche prononcée au Val-de-Grâce le 9 février 1666 par Guillaume Le Boux, alors évêque de Dax : ce prélat, qui fut évêque de Périgueux de 1667 à 1673, était un excellent prédicateur. Notre collègue M. Maurice Prat étudie dans le même périodique la longue procédure qui mit aux prises de 1752 à 1762 les habitants de Mugron et le prieur de Nerbis à propos des droits d'octroi sur les vins : ce prieuré landais était aux mains d'une puissante famille périgourdine, les Taillefer de Barrière.

La Vie bergeracoise, n^o 22, publie la suite du « Dictionnaire historique des rues de Bergerac », de M. Robert Coq, des notes d'histoire et de géographie sur Monsac par M. Jean Bernicot et un article de M^{me} Maireau sur « les vieux crus du Bergeracois dans l'histoire ».

M. le Président a relevé plusieurs articles dans l'hebdomadaire *Oï contour, organe périgordin d'information* : un hommage de M. Jean Bouchereau aux

abbés Glory et Villeveygoux, préhistoriens récemment décédés (n° 194 du 6 août 1966), une notice du même auteur sur « la fin tragique de Jean de Beaufort, seigneur de Limeuil » (n° 196 du 20 août), et un texte de M. Régis Alix, « Perdifat et la légende de Proumeyssac » (n° 199 du 24 septembre).

Communications. — La presse locale, signale M. Aublant, a rendu compte des importants travaux de rajeunissement actuellement effectués au château de Beynac. Le Trésorier informe également l'assemblée de la récente découverte préhistorique faite par M. de Laurière; M. Bouchereau, qui connaît bien les lieux, précise qu'il s'agit de la grotte de Piot, près des Eyzies, et fait circuler une vue aérienne du site.

La plaquette éditée par l'Association amicale des anciens élèves du Lycée de Périgueux et dont il est question aux entrées évoque la célébration du centenaire de M. le Professeur Louis Jouhet : celui-ci, rappelle M. Aublant, n'est autre que le père de notre collègue, M. Christian Jouhet.

Le Secrétaire général, qui n'a pu assister à la séance de ce jour, a noté la publication par un de nos membres, M. Jean-Dominique Lassaigue, d'un volume préfacé par M. François Dumont et consacré aux « assemblées de la noblesse de France aux XVII^e et XVIII^e siècles » (Paris, Cujas, 1965). Il a relevé d'autre part, dans le bulletin n° 83 de Théodore Tausky, automne 1966, un échange de 1300 sur vélin entre Raymond de Félenon et sa sœur Peyronne, qui est vendu 80 F, ainsi qu'un fragment de rôle sur parchemin des jours de la sénéschaussée de Périgord (XV^e siècle), vendu également 80 F.

M. Becquart a relevé dans « l'Essor sarladais » du 9 septembre 1966 l'annonce d'une vente, fixée au 30 septembre, du château des Milandes et de ses dépendances. L'aliénation, précise M. Jouanel, n'a pas eu lieu, tout comme les précédentes.

M^{me} Ponceau dépose sur le bureau un additif au répertoire des collections de notre Société entrées aux Archives de la Dordogne. Ce travail, dû à M. Becquart, paraîtra dans un prochain *Bulletin*.

Le 27 septembre a eu lieu au château d'Hautefort la cérémonie de remise des prix du concours organisé par les Vieilles maisons françaises. Le prix offert par notre Société a été attribué à M^{me} Arbello de Vacqueur, qui a reçu un lot d'ouvrages. Notre compagnie était représentée par son Secrétaire général ainsi que par divers membres, dont M. Bélingard et M. et M^{me} Ponceau.

M. Jean-Pierre Degorce, dans une « Contribution à l'étude des pics du paléolithique supérieur », nous a fait parvenir une intéressante notice sur un outil découvert à Montignac. Ce travail sera publié dans notre *Bulletin*.

M. Jean-François Freyssingéas signale dans le n° 234 d'*Historia*, mai 1966, un article de M. Jacques Catinat, « L'enlèvement du marquis de Frateteaux » : il s'agit de Louis-Mathieu Bertin, fils aîné de Jean Bertin, qui resta enfermé à la Bastille pendant 27 ans et y mourut en 1779.

M. Jouanel étudie, avec photographies à l'appui, deux pierres du mur romain de Périgueux décorées de roses. Il les compare à des sculptures analogues remarquées par lui à Glanum, cité gallo-romaine de Provence, au pied des Alpilles.

Notre collègue, M. le Dr Biraben, entretient l'assemblée des colons périgourdins au Canada à l'époque du régime français. M. Alain Roussot, de son côté, présente une étude complémentaire sur l'abri Jardel II, à Peyzac-le-Moustier.

M^{lle} Desbarats, poursuivant ses investigations dans le vieux Périgueux, décrit un élégant escalier du XVII^e siècle au n° 8 de la rue de la Sagesse et

une grille en fer forgé au n° 7 de la rue de la Miséricorde. Elle fait circuler des photographies montrant l'intérêt de ces vestiges.

Admission. — M. le Dr JEAN GAZEL, 14, rue Adrien-Pasquet, Bolbec (Seine-Maritime); présenté par MM. Aublant et Pierre Gazel;

est élu membre titulaire de la Société historique et archéologique du Périgord.

La Secrétaire de séance,
M. PONCEAU.

Le Président,
D^r Ch. LAFON.

SEANCE DU JEUDI 3 NOVEMBRE 1966

PRÉSIDENCE DE M. JEAN SECRET, VICE-PRÉSIDENT

Présents: 29. — Excusés: 5, dont notre Président, M. le Dr Lafon, en traitement au Centre hospitalier.

Nécrologie. — M. le Dr Jean Durieux.

Entrées d'ouvrages. — Yves-Marie Froidevaux, *Remise en état de l'église de Saint-Léon-sur-Vézère (Dordogne)* (extr. des « Monuments historiques de la France », 1965, n° 4); hommage de l'auteur.

André Chastel, *A propos d'un ouvrage de Jean Secret: Châteaux en Périgord* (extr. du journal « le Monde » du 30 septembre 1966); envoi de M. Jean-François Freyssingas.

Noël Beequart, *Archives départementales de la Dordogne. Répertoire numérique de la sous-série 2 J (collections de la Société historique et archéologique du Périgord)* (Périgueux, Joucla, 1966); offert par les Archives de la Dordogne.

Trémolat, tourisme, nautisme (Périgueux, impr. Paris, 1966), où l'on remarque des notices de MM. Michel Labrousse, Jean Secret, Abel Lacombe et Paul Fénelon; don du Syndicat d'initiative de Trémolat.

Jean Secret, *Guide touristique du Périgord* (Périgueux, impr. Périgourdine, 1966); offert par l'Office départemental de Tourisme.

Touring club de France, n° 777, novembre 1966, qui contient un article de notre Vice-Président, « Châteaux du pays de Bergerac », avec des photographies de M. Rodolphe Germain; don de M. Secret.

Deux coupures de presse offertes par M. Secret: *A Limoges, à l'emplacement du sépulcre de saint Martial, des fouilles exemplaires... et rentables*, par M^{me} P. - M. Grand (extr. du « Monde » du 2 novembre 1966); — *Hommage à l'abbé Breuil*, par MM. Roger Heim et Louis-René Nougier (extr. des « Nouvelles littéraires » du 27 octobre 1966). Ce dernier article signale qu'une exposition consacrée à l'abbé Breuil est ouverte au public à Paris, dans l'hôtel de la Fondation Singer-Polignac, depuis le 29 octobre; elle sera visible jusqu'au 29 janvier 1967.

Bulletin de l'Association amicale des anciens élèves du Lycée nationalisé Henri IV de Bergerac, 1966, n° XXXVIII; don de M. Coq.

M. le Président remercie les divers donateurs.

Revue bibliographique. — M. Jean Secret signale dans le n° 30 de *Vieilles maisons françaises*, octobre 1966, un article dont il est l'auteur sur une inté-

ressante demeure de Domme dite « l'Abbaye », ainsi qu'un compte rendu de la promenade du 30 août organisée dans la région d'Excideuil par M. Fleury Manhès.

Le *Bulletin de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot* consacre son 2^e fascicule de 1966 à Rocamadour. On y remarque notamment un texte du R.P. Bergougnieux, « Rocamadour avant l'histoire », et une étude du chanoine Delaruelle, « La spiritualité du pèlerinage de Rocamadour au Moyen Age ».

M. Robert Mesuret publie dans les *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. XXXII, 1966, un « essai de catalogue » des peintures murales du Languedoc, de la Guyenne et de la Gascogne au xviii^e siècle. Il cite les peintures des châteaux de Bourdeilles, Jumilhac et Biron ainsi que celles des églises de Marcellac, Agonac, Saint-Sulpice-d'Excideuil, Villars et Bourges-Maisons.

Le Vice-Président a noté dans le n^o 20 de *Lemonzi*, octobre 1966, un « Laus à Joan Reber », dû à notre collègue M. Marcel Fournier, et dans la *Revue d'histoire du théâtre*, n^o 2, avril-juin 1966, un curieux article de H. M. C. Purkis consacré aux « intermèdes » dans le théâtre des Jésuites en France.

Notre Bulletin, journal des Usines Marbot, contient dans son n^o 423 du 28 octobre 1966, un compte rendu des fouilles faites par M. Moissat à la grotte du Déroc, commune de Saint-Léon-sur-l'Isle.

M. Becquart a relevé dans la *Revue internationale de philosophie*, n^o 75, 1966, fasc. 1, une série d'articles sur Maine de Biran. M. Henri Gouhier, membre d'honneur de notre Société, publie notamment dans ce périodique des lettres inédites du philosophe bergeracois à Ampère.

A noter enfin dans la *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. LI, 1965, deux articles dignes d'intérêt : l'un, de M^{me} Cécile Piveteau, traite des « problèmes et sources de l'histoire des institutions ecclésiastiques d'un diocèse au Moyen Age » (il s'agit du diocèse d'Angoulême) ; l'autre, de M. Joannès Chetail, a pour titre « Un exemple d'hoirie épiscopale au xviii^e siècle » et concerne la succession de Paul de Chaulnes à Grenoble : ce prélat fut évêque de Sarlat de 1701 à 1721.

Communications. — Le Secrétaire général rend compte à l'assemblée d'une réunion des responsables de la Fédération historique du Sud-Ouest qui a eu lieu à Bordeaux le 29 octobre et à laquelle il représentait notre compagnie. Le XX^e Congrès de la Fédération, qui revêlera un éclat particulier, se tiendra à Bordeaux les 17, 18 et 19 novembre 1967 ; le thème général des communications devra porter sur la vigne et le vin dans le Sud-Ouest de la France.

Le catalogue n^o 182 de Saint-Hélion, signale M. Becquart, offre aux amateurs sous le n^o 334 un dossier d'intérêt généalogique concernant la famille de Gérard de la Tour (prix 50 F). La librairie Bellanger, de Nantes, propose dans son catalogue n^o 69 toute une série de documents, ouvrages et articles relatifs à Léon Bloy, et notamment une lettre autographe signée du célèbre pamphlétaire à son éditeur, qui est vendue 200 F.

Le Secrétaire général a pris connaissance d'un récent inventaire dactylographié du fonds coté III AP des Archives nationales, qui contient d'intéressants dossiers sur les familles de Noailles, de Beaumont, de Lostanges et de Grossolles-Flamarens. Il annonce d'autre part que les Archives nationales viennent d'acquérir une centaine de lettres autographes signées du maréchal Bugeaud adressées au préfet de la Dordogne, François-Auguste Romieu (1833-1844). Cette correspondance offre un grand intérêt et mériterait à coup sûr d'être publiée.

Enfin M. Becquart a reçu aux Archives un important travail de M. l'abbé

Joseph Verrier, *La congrégation mariate de M. Chaminade* (Fribourg, 1964-1966, 8 vol.). L'auteur y étudie en détail l'histoire de cette congrégation et publie de nombreuses pièces justificatives.

M. Jean-Pierre Degorce, revenant sur le dolmen de la Peyre-Plantade (commune de Saint-Méard-de-Gurçon) qu'il a présenté dans notre *Bulletin* de 1965, p. 62, nous envoie quelques précisions nouvelles. Il a appris que des fouilles sommaires avaient été effectuées sur les lieux au printemps de 1939 par M. Maurice Bireau ainsi que par les regrettés Gilbert Jouanel et Pierre Tauziae ; ces fouilles furent rapidement abandonnées et ne révélèrent aucun vestige. « On connaît la suite », ajoute M. Degorce, « quant au traitement lamentable infligé ultérieurement au monument vers les années 1950 ».

Le Vice-Président a correspondu avec M. Jean-François Freyssingas au sujet des ruines de la chapelle de Bouley, dont il a déjà été question dans nos séances d'août et de septembre. M. Freyssingas a pris des photographies et établi des plans qui viendront heureusement compléter notre documentation sur ce sanctuaire.

M. Secret annonce que M^{me} Anne, de Paris, prépare un diplôme sur le château de Biron ; elle aurait découvert, d'après des documents des Archives nationales, de nouveaux détails fort précieux sur les dates de construction de certaines parties de l'édifice.

Notre collègue M. Max Sarradet, Conservateur régional des Monuments historiques, nous a adressé diverses notices concernant l'époque gallo-romaine : il rappelle tout d'abord les deux campagnes de fouilles effectuées en 1961 et 1962 à Saint-Léon-sur-Vézère par M. Hamelin sous la direction de M. Jean Lauffray et signale le rôle qu'ont dû jouer les Carolingiens dans cette bourgade. M. Sarradet annonce d'autre part la découverte en 1965, au moulin de Rognac, commune de Bassillac, de trois fragments de céramique qui pourraient faire croire à l'existence, non loin de là, d'un gué gallo-romain. Dans le Ribéracais, c'est M. Jean Pichardie qui a mis à jour en 1965, à Petit-Bersac, un puits gallo-romain entièrement comblé et les restes d'une villa formant une cour rectangulaire : la majorité des objets découverts, de même que les maçonneries, se rattachent aux 1^{er} et 2^e siècles.

Le Vice-Président donne lecture d'un autre texte de M. Sarradet, « Monnaies d'époque romaine découvertes sur l'ancien oppidum gaulois d'Ecornebauf » ; cette communication sera publiée dans un de nos prochains *Bulletins*.

M. Jean Lassaigue, qui se préoccupe de financer la restauration de la chapelle d'Auberoche, annonce à l'assemblée qu'il va tenter de constituer une société pour la sauvegarde de ce bel ensemble architectural. Notre compagnie, souligne M. Secret, se fera un devoir de contribuer modestement à cet effort.

M^{me} Desbarats poursuit ses études sur les vieux escaliers de Périgueux et dégage, avec photographies à l'appui, leurs principales caractéristiques. On trouvera le texte de son exposé dans un prochain *Bulletin*.

Admissions. — M. Jean Pichardie, secrétaire en chef de la Sous-Préfecture, Nontron ; présenté par MM. Becquart et le Colonel Termignon ;

M. Froelicher, le Pont du Coutou, le Fleix ; présenté par MM. le Colonel Brunet et Secret ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

Le Président de séance,

J. SECRET.

SEANCE DU JEUDI 1^{er} DECEMBRE 1966

PRÉSIDENTE DE M. JEAN SECRET, VICE-PRÉSIDENT

Présents : 24. — Excusés : 3.

Félicitations. — M. André Delmas, prix Audiffred décerné par l'Académie des sciences morales et politiques pour ses ouvrages sur le pays de Terrasson ; M. Edouard Marjary, officier du Mérite national.

Entrées d'ouvrages. — Jean Bertaud, *Divinarum humanarumque rerum... de cognatione sacerrimi Joannis Baptiste...* (impr. par Josse Bade, décembre 1529) ; don de M. le Dr Lafon. Cet ouvrage rarissime, troisième partie de l'*Encomium* de Jean Bertaud, natif de la Tour-Blanche, a été décrit dans la *Bibliographie générale du Périgord*, t. I (1897), p. 43 : il faut se féliciter, dit M. Secret, d'entrer ainsi en possession, grâce à la générosité de notre Président, d'un volume de grande valeur qui mériterait une étude iconographique détaillée. On pourra consulter sur Jean Bertaud une courte notice publiée par Joseph Durieux dans notre *Bulletin* de 1937, p. 52.

Rivista del soprano militare Ordine di Malta, 1937, 5 fasc. ; *Rivista mensile illustrata, soprano militare Ordine di Malta*, 1938-40, 17 fasc. ; *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, 1938-39, 2 fasc., et 4 brochures sur l'Ordre de Malte ; le tout offert par M^{me} de Bastard.

Politique, année 1963, n^{os} 21-24 ; don de M. Pierre Barde. Ce périodique contient un article de M. Louis Adher, « Les membres de la Chambre des Représentants (de mai 1815) », qui donne un tableau par départements des membres de cette éphémère assemblée.

Comment a pu être mesuré le volume de la grotte de Laseaux, article signé N.V. (extr. du journal « le Monde » du 10 novembre 1966) ; envoi de M. Freysingas.

Postes et télécommunications, décembre 1966, n^o 132, contenant un article non signé sur le Périgord ; offert par M. Bouchereau.

M. -H. Augeard, *Savinien II de Cyrano de Bergerac* (Bergerac, Copie-Flash, 1966) ; don de M. Bouchereau. Cet opuscule de 38 pages tente de prouver une fois de plus l'origine bergeracoise de Cyrano ; l'auteur y prend vivement à partie à la fois les Archives et la Société, M. Becquart se chargera de répondre à M. Augeard dans notre *Bulletin*.

M. le Président remercie les divers donateurs.

Revue bibliographique. — Le Vice-Président a noté dans le *Bulletin de la Société de Borda*, 1966, n^o 322, le texte de l'oraison funèbre d'Anne d'Antriche prononcée en 1666 par Guillaume Le Boux : cet excellent article, dont le début a déjà été signalé à la séance d'octobre, est dû à M. Darricau.

Le *Bulletin de la Société préhistorique française, comptes rendus des séances mensuelles*, publié dans son n^o 6 de juin 1966 un « Commentaire sur l'âge présumé des peintures murales du Cuzoul des Brasconies (Lot) » par le regretté abbé Glory, ainsi qu'un compte rendu par M^{me} Laming-Emperaire du monumental ouvrage de M. Leroi-Gourhan, « Préhistoire de l'art occidental ».

Enfin M. Secret a relevé, dans le n^o 24 de *La vie bergeracoise*, la suite du « Dictionnaire historique des rues de Bergerac » par notre collègue M. Robert Coq, dans *Ol contou* du 8 octobre 1966, un entrefilet relatif à la grotte de Piot aux Eyzies, et dans *Le Périgourdin de Bordeaux*, octobre-novembre 1966, n^o 398, un article de M. Patrice Turquet ayant pour titre « Fouilles à Courtazelle près de Noutron ».

Communications. — Le Vice-Président entretient l'assemblée de diverses questions d'intérêt archéologique : il signale tout d'abord la récente découverte à Périgueux, derrière le rétable de l'église de la Cité, d'un bénitier gothique qu'il sera intéressant d'étudier. Il évoque ensuite la prochaine démolition, qui semble inéluctable, du clocher de l'église Saint-Pierre de Montignac, et le mauvais état de la chapelle de Belaygues, à la Gonterie-Boulouneix, qui vraisemblablement ne pourra être sauvée.

M. Secret a reçu de M. Jean-Paul Durieux des notes sur un dénombrement inédit du XVIII^e siècle : il s'agit d'une enquête démographique ordonnée par Orry en 1745 et étudiée par le P. de Dainville dans la revue *Population*, 1952, n° 1. Ce document, qui est conservé aux Archives des Affaires étrangères, fournit des précisions chiffrées sur notre région et mériterait d'être analysé plus amplement.

Le Vice-Président a correspondu également avec M^{me} Forestier, d'Hautefort, qui lui a fait parvenir copie d'une lettre du baron de Damas adressée à Jean Raynaud, ancien bâtonnier du barreau de Périgueux. Cette lettre, datée du 29 avril 1875, est en partie relative à un projet de vente du château d'Hautefort pour l'établissement d'une « maison de fous ». On sait que ce projet n'eut pas de suite et que le château fut vendu en 1890 à M. Artigue.

M. Becquart a pris connaissance de deux ouvrages récents qu'il signale à l'attention de la Société : *Maison de Saint-Exupéry, ascendances et postérité...* (Dijon, Darantière, 1964), par MM. Emmanuel et Arnaud de Blic ; *Le Bas-Limousin, histoire et économie* (Tulle, 1966, Actes du Congrès interfédéral des Sociétés savantes du Centre, de Languedoc-Pyrénées-Gascogne et du Sud-Ouest, tenu à Tulle en mai 1964). On note dans ce dernier volume un excellent article du regretté Géraud Lavergne, « Le vignoble du prieuré d'Aureil en Bas-Limousin », et un travail de notre collègue M. l'abbé Grillon, « Deux granges corziennes de l'abbaye cistercienne de Dalon ».

Le Secrétaire général mentionne la publication, depuis 1958, des « Cahiers de l'Académie des hautes études araucaniennes » dont 15 fascicules sont parus. Le contenu de ces cahiers, tous consacrés à Antoine de Tounens et à son aventure en Patagonie, est parfois fort intéressant. C'est ainsi que le dernier numéro publié trois lettres inédites d'Orélie 1^{er} (1860-1865).

M. Becquart a relevé, dans le bulletin n° 50 de la librairie Henri Saffroy, deux certificats, vendus 175 F, en faveur de Jean-Louis-Xavier de la Mothe-Vaquier, de la province de Périgord, émigré en septembre 1791. Ces pièces (n° 5112 du catalogue) sont datées de 1801 et portent les signatures du duc d'Angoulême et du duc de Berry, tous deux fils du comte d'Artois, futur Charles X.

M. Jean Secret annonce qu'un nouvel effondrement vient de se produire à l'abbaye de Boschaud, il s'agit cette fois des voûtes en berceau des croisillons, et l'on peut craindre maintenant la ruine totale de l'édifice. M. Watelin signale que des pourparlers sont engagés entre le propriétaire et l'Etat, qui se rendrait acquéreur de Boschaud. Il faut souhaiter que cette transaction se réalise au plus tôt afin que soit sauvé tout ce qui peut encore l'être.

M. Aublant a noté, dans le catalogue n° 153 de la librairie Edouard Loewy, trois ouvrages rares offerts aux bibliophiles : la seconde édition originale des « Essais » de Montaigne (Bordeaux, Simon Millanges, 1582), qui est vendue 7500 F (n° 252 du catalogue) ; l'édition originale du « Journal de voyage en Italie » (Paris, Le Jay, 1774), vendue 900 F (n° 176) ; enfin un exemplaire des « Chroniques » de Froissart (Lyon, Jean de Tournes, 1559-1561) ayant appartenu à Brantôme. Ce volume particulièrement précieux, n° 113 du cata-

logue, est vendu 4 500 F ; il comporte sur 28 pages des notes marginales de la main de Brantôme et deux signatures de l'auteur des « Dames galantes ».

M^{lle} Desbarats décrit un très bel escalier en vis, inscrit dans une cage carrée, qu'elle a découvert à Périgueux, au n° 19 de la rue du Plantier. Le noyau est continué par une colonne cylindrique baguee à mi-hauteur et surmontée d'un chapiteau qui reçoit la retombée de deux arcs en plein cintre soigneusement appareillés. Sur le palier d'arrivée prend naissance un escalier très étroit qui donne accès à une pièce carrée formant belvédère.

Admissions. — M. le D^r René Rousseau, 14 boulevard Maine-de-Biran, Bergerac ; présenté par M^{me} Chèvre et M. Coq ;

M. Santiard, château de la Treyne, Pinsac par Souillac (Lot) ; présenté par MM. Becquart et Secret ;

M. Moulinié, moulin de Bodessol, par Ribérac ; présenté par MM. Lagrange et Manhès ;

M. le Colonel Saint-Cyr, Lanterie, le Change ; présenté par M^{me} Marsac et M. Jean Lassaigne ;

M. Miguel Barcelona, Maison Rouge, Saint-Aulaye ; présenté par MM. Bouchereau et Lafaye ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

Le Président de séance,

J. SECRET.

LA BARONNIE DE MIREMONT A LA FIN DU XVIII^e SIECLE

(Suite et fin)

II. - Etat des meubles et effets appartenant à Mme la Comtesse de La Feuillade trouvés au château de Miremont ⁽¹⁾.

(10 février 1767)

« Le sieur Antoine Lachaud a représenté et remis au sieur Gontier :

Dans le cabinet de M^{me} la marquise d'Aubusson :

— une grande nappe fine, en ouvrage de quatre aunes et demi de long sur un aune un quart de large, en deux pièces demi usées;

— plus une autre nappe fine aussi en ouvrage de deux aunes et demi de long sur deux aunes un demi, un peu plus qu'à demi usée, toute d'une pièce;

— plus quatre nappes de lin de différente façon en ouvrage de deux aunes de long chacune sur un aune de large, d'une seule pièce à demi usée;

— sept linseuils de lin de sept aunes chacun, à demi usés.

Dans un vieux cabinet à deux battans fermant à clef dans le grenier sur la grande salle s'est trouvé :

— quarante-deux linseuils de lin à demi usés de sept aunes chacun, même quelques-uns un peu plus usés;

— seize linseuils d'étoffe, très mauvais et déchirés, de cinq aunes chacun;

— dix linseuils aussi d'étoffe demi usée de quatre et demi chacun;

— cinq linseuils d'étoffe fine fort usés de cinq aunes chacun;

— huit nappes de lin en ouvrage de quatre aunes chacune plus qu'à demi usées;

— six nappes asses fines en ouvrage de différente façon à demi usées;

1. Voir *B.S.H.A.P.*, t. XCI (1965), p. 85 et t. XCII (1966), p. 133.

- quinze napes aussi de lin de quatre aunes chacune toutes usées;
- cinq douzaines de serviettes de brin en ouvrage demi usées;
- treize douzaines de serviettes ou étoupe en ouvrage très usées et rompues;
- huit napes de cuisine d'étoupe usée;
- douze tabliers de cuisine d'étoupe demi usés;
- plus une grande pièce de toile damassée ayant servi de rideau à la chapelle, de trois aunes de long sur deux un quart de large de la même pièce usée;
- neuf napes en ouvrage fort usées pour l'usage de la chapelle.

Dans la cuisine :

- le potager garni de ses grilles fort mauvaises, cintré d'une pièce de fer;
- une petite cuisinière de fer blanc sans couvercle;
- une petite vieille table rompue, soutenue par quatre piliers, une autre vieille table avec ses traiteaux plians, fort mauvaise, plus un vieux vaissellier, deux sceaux cerclés de fer avec leur godet de fer.

Office du cuisinier :

- une mauvaise armoire à deux battans vieux et vermoullu, un cadran de pierre;
- une vieille chaîne de la roue du tourne-broche;
- une mauvaise comporte;
- un mortier de fonte de fer.

Corridor :

- un vieux garde-manger de toile.

Fournial :

- un grand peyrol de fonte de fer rompu;
- dix mauvais pots de fonte de fer rouillés et rompus;
- quatre couverts aussi rompus ne pouvant servir que pour de la fonte;
- deux cloches de même;
- une taque au four et une portière de fonte pour le fermer;
- deux trépiers rompus de fer battu;
- la gorge du four soutenue d'un demi cercle de fer battu;
- un gros canon de mousqueton qui sert de support à la paille;

- quatre mauvais fus de barriques pour metre la farine ou le son;
- deux mauvaises chaises de bois, une mauvaise table de noyer avec ses pieds;
- un dessus d'autre table sans pied;
- une grande vieille comporte ou cubat;
- une grande vieille sourrissière de fer pour prendre les chatifoins.

Dans l'office :

- une buse des souffles de forge avec sa cue de fer battu, une cheville de fer avec ses crochets avec la serre pour lesdits souffles de fer batu;
- deux morceaux de gros ringal ou jauge de forge de longueur de quatre pieds de fer battu;
- un morceau de petit ringal de long de 15 à 16 pouces;
- une pièce de fer batu pour la grenouille d'un moulin;
- une grande palle de portail avec son gonts;
- une pièce de fer plat qui a servi pour soutenir la voûte du four;
- autre deux petits morceaux de fer ayant servi de palle de porte;
- trois grands crochets de fer servant à pendre la viande;
- un autre crochet de fer servant à pendre les cuillières à pot;
- une cue de poile;
- et plus une autre d'un grand poilon le tout de fer battu;
- un petit mortier avec son pilon de fonte;
- la coupe d'une mauvaise lampe d'étain;
- un vieux dessus de cocomard de cuivre;
- deux manches de moulin à café;
- une mauvaise lêchefrite de fer sans cue et mangée par la rouille;
- deux grandes bouetes de fer batu rompues pour la charete;
- trois autres petites presque neuves, trois autres de fonte de fer;
- une platine de cuivre servant à faire les compotes;
- une paire de mouchetes et porte-mouchete de cuivre;
- une tourtière de fonte avec son couvercle;
- un petit pot aussi de fonte en marmite sans couvercle;
- une cloche aussi de fonte;
- trois chaudrons de fonte autrement handelle dont un rompu;

- des fers à gauffre;
- un mauvais bassinier de cuivre;
- une mauvaise rappe a sucre de fer blanc;
- deux pilons de bois pour les mortiers de marbre;
- une lame pour des roues de charrettes à demi usée.

Dans la salle basse à la porte du côté de la cheminée, une petite clochette de métal ou brouge et dans ladite cheminée, un canon de vieux mousqueton fané dans le milieu.

Dans le garde manger à côté de la salle :

- onze petites assiettes d'étain;
- un cuillier fermé d'étain pour les malades;
- deux jattes de cristal avec leur couvercle, une desdites fanée;
- un autre couvercle de jatte aussi de cristal et deux autres grands couvercles;
- une cuillère de fayance persée;
- un saussier de fayance;
- deux compotiers de fayance;
- deux bouettes de fer blanc avec leur couvercle et anse;
- un gobelet d'étain;
- deux souscoupes d'étain pour les bouteilles;
- quatre cuillères et quatre fourchettes d'argent sans armes et asses usées;
- deux salières de cristal;
- une mauvaise lampe.

Dans la chambre où habite le sieur Goulier :

- un vieux cabinet a quatre battans sans clef ny serrure, plus un vieux canon de mousqueton.

Dans la chambre du bout du corridor :

- deux mauvais chalits a quatre quenouilles et deux couchetes avec leur ridau de mauvaise toile grise d'étope, l'un garni de deux mauvaises couetes mal garnies de plumes, un traversin de même et un mauvais matelat de chanvre, une mauvaise couete et traversin de même, une des couchetes garnie d'une mauvaise couete et traversin de même, et d'une courte pointe a lambaux, l'autre couchete d'une mauvaise paillasse, mauvaise couette, mauvais traversin et deux mauvaises couvertes de laine blanche presque toutes usées, un vieux et mauvais coffre de la contenance de six cartons de blé;
- les volets de deux croisées neufs avec leurs cadres de

bois de cerisier sans être ferré, qu'on dit être destinés pour madame l'abesse du Bugue;

- un vieux fauteuil de bois de noyer fort mauvais de grosse menuiserie.

Dans le pavillon du bout du corridor :

- une vieille taque de fonte;
- deux chenets aussi de fonte bons;
- trois mauvais petits barrils défoncés d'un côté;
- une bennaste d'osier pourrie et rompue;
- quatre planches;
- deux mauvais fauteuils couverts de toile;
- quatre barres de bois de dix pieds de long servant à faire les matelats;
- deux petites chaises à l'antique rompues garnies de vieille tapisserie.

Dans la chapelle :

- un cadre pour le devant de l'hôtel;
- un grand tableau garni de son cadre;
- un crucifix rompu;
- quatre petits vases de fayance pour mettre des fleurs;
- une souscoupe de fayance;
- un pupitre de bois et deux bancs à prier Dieu.

Chambre du bout du corridor :

- un grand cadre sur la cheminée garni d'un tableau sur toile en feuillage, deux couvertes de laines blanche usées et grossières.

Antichambre de M^{me} la Marquise d'Aubusson et arrière chambre des filles :

- un vieux fauteuil garni de mauvaise tapisserie;
- un autre fauteuil en chaise percée;
- deux mauvaises courtpointes;
- un demi cabinet de grosse menuiserie à un battant fermant à clef;
- deux plafons de fonte de fer à la cheminée;
- cinq fers à passer le linge.

Dans la chambre de M^{me} la Marquise d'Aubusson :

- une taque et un plafon de fonte de fer, la taque rompue par le bas;
- des rideaux de crepon rouge fort usés devant la croisée

et sur les cadres de la porte d'entrée de la cheminée et de la porte de l'antichambre avec leur tringles.

Dans la grande salle :

- une Duchesse de bois de noyer en deux pièces, un grand carreau, le tout couvert d'une peau noire et cousue a petit clous jaune;
- trois petits fauteuils de bois de noyer couverts au dos et au siège de vieille tapisserie fort déchirée, une autre petite chaise de la même espèce;
- une petite chaise haute, étroite, rompue, garnie au dos et au siège d'une vieille tapisserie;
- deux grandes chaises aussi de bois de noyer garnies au dos et au siège de vieille tapisserie fort mauvaise;
- sept vieux tabourets dont deux garnis de vieille tapisserie, un autre n'y ayant que la toille;
- deux autres couverts d'un ras jaune, le tout fort déchiré; les autres deux n'y ayant que le bois;
- un tableau sur toille représentant un seigneur d'Aubusson, chevalier de Malte, avec le chapeau de cardinal et son cadre doré, le tout fort vieux; ¹
- un petit fusil aux armes d'Aubusson;
- un vieux fusil en mauvais état dont il y en a un sans platine;
- sept vieux pistolets en très mauvais état;
- un petit soufflet pour le feu, fort mauvais;
- un grand tapis d'Aubusson de longueur de 3 aunes ou environ sur 2 aunes et moitié de large à demi usé;
- un autre tapis d'Aubusson usé et déchiré au milieu, de la longueur de 2 aunes ou environ et largeur d'une et demi ou environ.

Dans la chambre de M^{me} la comtesse de la Feuillade :

- une thèse de philosophie sur satin avec une corniche par le haut et un baton par le bas, le tout doré;
- deux pièces de satin bleu celeste sur la cheminée et une autre sur la porte;
- a côté de la cheminée, des petites planches formant une tablette.

1. Il s'agit sans doute de Pierre d'Aubusson, l'un des plus illustres grands maîtres de l'Ordre de St-Jean-de-Jérusalem (1423-1503). En échange du prince Zizim, frère de Bajazet II (1482), Innocent VIII le nomma cardinal-diacre et légat du St-Siège en Asie.

Dans la chambre des filles :

- une taque de fonte de fer.

Dans la garde-robe :

- dans le cabinet a trois battans, six bouettes a fer blanc propres a metre du thé, de différentes grandeurs;
- un flacon à toilette de cristal;
- une boîte a balance dans laquelle sont des petites balances de cuivre avec 15 poids;
- une petite tayerè de cuivre rouge avec son anse;
- un demy cabinet fermant a un battant de bois de cerisier avec sa serrure et clef, dans laquelle il y a un grand flacon et un moyen et deux fioles, le tout en verre;
- onze petites conserves ou gobelets de verre de fougère;
- quatre conserves de fayance de moyenne grandeur;
- une seringue avec son poussoir, le tout d'étain fin;
- une autre seringue d'étain avec son poussoir de bois;
- dans l'armoire à deux battans, les ornements de la chapelle qui sont deux aubes de toile fine avec leurs amis, et un cordon, un sazuble d'un satin moiré, avec l'étole manipulle voillé et bourse; le tout avec un petit galon façon d'argent;
- un autre chasuble a fleur de différentes couleurs avec l'étole manipulle, un autre de même, un autre chasuble avec l'étole manipulle; voile et bourse d'une damas a fleur, le tout neuf avec un galon en or faux;
- trois servietes de lin en ouvrage qui enveloppent ledit ornement:
- deux michels, un assez bon, l'autre fort gatté;
- la doublure d'une robe couleur gorge de pigeon de taffetas;
- deux petites boules de marbre;
- deux burettes de verre dont l'une à l'anse rompue.

Dans la chambre à côté de la dorée :

- un grand cadre sur la cheminée garny d'un tableau sur toile.

Chambre lambrissée :

- un plafon de fonte de fer au foyer.

Dans la chambre de M. de Lois ou de Lou :

- un plafond de fonte de fer au foyer.

Chambre des domestiques vis-à-vis de la chambre de Damas de Caux :

— deux mauvais rideaux de toile avec leur tringle.

Dans le garde-meuble :

- deux rideaux avec un tour de lit de Cadix fort mauvais vert;
- une partie de tour de lit noir avec une frange en soye fort mauvais;
- une autre partie de tour de lit vert brodé en soye fort mauvais;
- un morceau de tour de lit couleur de noisette fort mauvais;
- un tour de lit brodé en soye doublé d'une toile bleue avec une frange en soye et un dossier de lit de la même espèce aux armes d'Aubusson fort usés;
- un autre tour de lit en 3 parties, piqué en soye et doublé de toile avec une frange en soye fort usé;
- un tour de lit avec une frange rouge brodée en laine et fil, fort mauvais;
- deux grands rideaux de lit de Cadix jaune et deux petits rideaux de la même espèce, le tout fort mauvais et mangés par les vers ou teignes;
- cinq mauvais rideaux de sorge rouge mangés par les teignes et les rats s'en allant a lambaux;
- un autre rideaux de Cadix gris fort mauvais et mangé par les rats;
- deux rideaux de fenêtre d'une étamine blanche fort mauvais et mangés par les vers et rats;
- un grand tapis vert fort mauvais et déchiré;
- un tapis d'Aubusson assès grand, fort usé;
- une espèce de banquette en long couverte de mauvaise toile déchirée sur laquelle il y a vingt pièces de tapisserie en haute lisse de différente façon et grandeur représentant des personnages et animaux, fort mauvaises;
- trois bois de grand fauteuil de menuiserie fort vieux;
- une chaise de bois;
- deux grandes chènes de fer avec un grand anneau chacune par un bout, l'une de 53 anneaux et l'autre de 51 compris les deux grands;
- une autre chaîne de 14 anneaux et 1 piton. On croit que ces trois chaînes ont servi au pont-levis;
- quatre roues d'orologe de différentes grandeurs avec la case dudit horologe, le tout de fer;
- cinq petites pièces de bois doré;

- deux pièces de fer travaillées à plusieurs branches avec des vis qu'on croit avoir servi à l'arquebuse;
- trois pièces de bois dont deux garnies de toile a petits carreaux servant à metre au tour de lit des enfants;
- sept barretes de fer de différente grandeur ayant servi a chalit ou a croisée;
- une paire de tenailles a feu et une paire de pinsettes, le tout ayant besoin de racommoder;
- une chaine de fer de 3 anneaux;
- une pièce de fer découpée pour griller une croisée;
- neuf barrettes de fer pour tenir les vitrages en plomb;
- dix vieux morts de bride de cheval ou mulets fort mauvais et rompus;
- une petite clochette de bronze pour la chambre avec 6 petits crochets de fer pour clochete et une autre clochette a la fenetre devant la chambre de madame la comtesse;
- trois mauvais étriers;
- deux petits renards de contrevent avec leur crampons de fer;
- trois vieilles serrures rompues;
- un petit verrouil et six vieilles targetes, le tout fort mauvais;
- un grande poele a frire de fer battu;
- un grand et petit porte-voix de fer blanc y manquant les embouchures;
- un platine ou martinet avec 4 petits dessus de chandeliers et une épargne, le tout de fer blanc;
- une partie d'un vieux canon d'un gros mousqueton de la longueur de 3 pieds ou environ;
- une ance de fer pour un grand pot et deux petits morceaux d'autres ances, 4 pales de porte, 2 grandes et 2 petites;
- un cue de casserole, une pièce de fer ayant servi pour un renard de longueur de 3 pieds;
- trois crampons de fer: 1 grand et 2 moyens;
- une fleur de lis avec la couronne de fer batu;
- une petite vieille chaine de fil d'archais pour attacher les chiens;
- la queue d'une poile de fer en torsse;
- le pied d'un chandelier de cuivre jaune;
- quatre morceaux de vieilles sangles ayant servi à la litière, ayant 2 boucles et 3 anneaux de fer et 1 bouton de composition ayant servi à la portière de la litière;
- la queue d'un antonnoir a rape;

- deux ressorts de fil d'archais entourés de fer blanc avec une petite baguette servant a soutenir les rideaux de la litière;
- une mauvaise scelle et un mauvais cuissinet a porte manteau;
- deux porte-chapeaux couverts de cuir noir;
- une vieille bandoulière aux armes d'Aubusson avec son crochet;
- une vieille paire de bottes moles usées et rompues;
- une couverture de laine blanche plus qu'a demi-usée;
- une autre couverture de laine grise et café très mauvaise;
- un capusson de drap Limousin couleur ventre de biche, doublé de toile plus qu'a demi usé;
- un lavis ou métier a faire la toile en très mauvais état.

Dans le grenier sur la grande salle :

- une paire de traiteaux pliants garnis de leurs sangles, sur lesquels il y a 5 couetes garnies de plume et 4 traversins aussi garnis de plume, très mauvais;
- 2 mauvais matelats garnis de chanvre de peu de valeur;
- trois petits carreaux couverts de toile garnis de plume, très mauvais;
- un vieux coffre balut;
- deux autres petits coffres qui ont été couverts en cuir a petits clous et sans couvercle;
- un vieux fauteuil garni autrefois de velour cramoisy, ne restant qu'une pièce au dossier;
- deux mauvais fus de barriques, deux petits cuvons et une comporte;
- une bernisse de paille;
- cinq petites chaises a l'antique hautes et étroites, garnis de vieille tapisserie au siège et au dos, deux desquelles sont rompues;
- six vieux cadres de paravent autrement écrant et ferrés et en mauvais état;
- trois impériales garnies de leurs tringles qui paraissent lancées et en mauvais état;
- deux tringles d'une autre impériale;
- les bois de deux châlits sans quenouille;
- sept planches de différente longueur et largeur;
- une grande chaise a l'antique, le siège couvert de vieille toile;
- une cloche de métal pour appeller les domestiques.

Dans le grenier du côté du parq :

- un vieux bois de chauffe;
- quarante deux planches de différentes longueur et largeur;
- un espèce de vieux vaissellier de bois de noyer, de peu de valeur;
- quelques restes et débris de litière et de vieux fauteuils ne pouvant servir à rien.

Sur la chapelle en haut du degré :

- les barres a ourdrir la toille avec leurs baquets en fort mauvais état;
- un grand et vieux cadre sans tableau;
- un grand sachès de croisée avec ses volets pour les vitrages à grands carreaux.

Dans l'étable des bœufs:

- 43 planches de différente longueur et largeur, sans comprendre celles qui servent de cloison audit étable et celles des dindes, lesdites planches servant de plancher audit étable de bœufs.

Dans le cuvier ou tinal:

- 4 cuves en mauvais état y ayant 11 cercles de fer;
- un pressoir à vendange en mauvais état, les poutres de dessus cerclées de 5 bandes de fer, 2 chevilles au bout, la vis cerclée de 2 bandes de fer, 1 palfer et la garniture dudit pressoir;
- une grande comporte ou cubas pour écouler le vin et cinq comportes et un barril pour le vinaigre.

Dans la cave:

- 22 fus de pièce et 7 fus de tonneau fort vieux et raccommodés;
- 1 grand entonnoir de bois avec son andouille de fer.

Dans la petite écurie:

- 3 pioches à 2 branches, 6 pioches de différente grandeur a bêcher la terre, fort usées;
- 2 mauvaises haches et 2 hacheraux;
- 2 coins de fer à fendre le bois;
- un petit passe-partout et une petite sie de peu de valeur;
- deux pailles de fer a bêcher la terre que M. l'abbé Griffé avait fait porter.

Dans la cour:

- le puy garni de son tour et roue avec une chaîne de fer;
- deux tourrillons et quatre cercles de fer audit tour, ladite chaîne fort usée et un grand sceau ferré et presque usé attaché a ladite chaîne.

*
**

Tous lesquels susdits meubles et effets ont été représentés et remis par ledit sieur Antoine Lachaud qui en demeure déchargé et ont été remis en la garde et possession dudit sieur Gontier qui s'en est volontairement chargé et promet le tout représenter et remettre à Madame la comtesse de la Feuillade ou à autre ayant pouvoir d'elle quand et ainsi qu'elle jugera à propos; en foy de quoy ce que dessus a été fait triple entre lesdits sieurs de Bordes, Lachaud et Gontier, dont chacun a gardé le sien après les avoir signés à chaque feuillet au chateau de Miremont, le dix du mois de février mille sept cent soixante sept. »

Pour copie conforme,
Jean BOUCHEREAU.

ADDITIONS AU REPERTOIRE DES COLLECTIONS DE LA SOCIÉTÉ

déposées aux Archives de la Dordogne

J'ai publié dans le *Bulletin* de 1966, p. 82, le répertoire des collections de notre Société déposées en septembre 1965 aux Archives de la Dordogne. Quelques dossiers supplémentaires ont été retrouvés depuis lors, on en trouvera ci-dessous la nomenclature.

N. BECQUART.

DOSSIERS PAR FAMILLES

2 J	967.	Bazilet, de Vanxains. Titre clérical.	1784
2 J	968.	Boutier, de Saint - Martin - de - Ribérac. Dispense de mariage	1789
2 J	969 *	Calvimont (de). Brouillons de lettres envoyées par Louis de Calvimont	1834-1838
2 J	970 *	Calvimont (de) de Tayac. Reconnaissances féodales	1764
2 J	971.	Chouri. Dossier sur Louis Veuillot, gérant du « Mémorial de la Dordogne »	1832-1840
2 J	972.	Crozals, proviseur du lycée de Périgueux. Lettre à un inconnu sur un projet d'érection de monument à la mémoire des élèves du lycée tués pendant la guerre de 1870	1874
2 J	973.	Dubreuilh, de Saint - Front - la - Rivière. Office de procureur de la baronnie de la Renaudie	1678
2 J	974.	Freyssengeas, bourgeois de Montignac. Donation par Anne de Lestable	1770
2 J	975.	Goudou, de Vitrac. Office de procureur de la seigneurie de la Roque-Gageac	1769
2 J	976 *	Lambertie (de). Liève de rentes, comptes d'exploitation de forge	1764-1808
2 J	977.	Landry (de) de Lauterie. Procédure contre Pierre Bertin, bourgeois de Périgueux	1592-1597

2 J	978.	Le Blanc de Saint-Just. Rachat de rente constituée et succession	1772-an III
2 J	979.	Le Roux, de Périgueux. Correspondance relative à la troupe théâtrale de M ^{lle} Montausier	1792
2 J	980.	Malet, de Sorges. Achat de pré	an VII
2 J	981.	Morlet, de Busserolles. Lettre	an VI
2 J	982.	Mourniac de la Forest, de Grand-Castang. Lettres de bourgeois de Périgueux	1738
2 J	983.	Queyroy. Procédure	1758
2 J	984.	Roche de Barrat. Procès contre les vicaires de Saint-Antoine de Périgueux au sujet du clos de Poubancelles à Atur (productions)	1456-1680
2 J	985.	Roux, de Périgueux. Billet de logement de militaires, lettre de voiture	1810
2 J	986.	Roux de Campagnac. Collation d'une vicairie à Martel (Lot)	1609
2 J	987.	Vitrac, chirurgien à Agonac. Achat de bois et quittance	1663

*MANUSCRITS D'AUTEURS, NOTES D'ERUDITS,
COPIES DE DOCUMENTS*

2 J	988- 989.	Bouquier (Gabriel) :	
	988 *	Traité d'art poétique	XVIII ^e s.
	989 *	« Catalogue des livres, tableaux, dessins, gravures et autres objets de curiosité appartenant au sieur G. Bouquier »	XVIII ^e s.
2 J	990.	Brémon (de). « Extrait d'une explication ediffiente tirée des cartes à jouer... » ..	1777
2 J	991 *	Lacroix (Emile). Notes sur les biens du clergé sarladais avant et pendant la Révolution (XVIII ^e s.)	XX ^e s.
2 J	992.	L'Honneur (le D ^r Régis). Notes sur l'église de Lolme	1934
2 J	993 *	Morteyrol - Soulélie (Jean-Baptiste). Notes sur le Périgord d'après les travaux de Blaeu	XIX ^e s.
2 J	994-995.	Roux (le chanoine) :	
	994.	Notes et coupures de presse sur Louis Veillot	vers 1935

995. Copie de la pancarte des évêchés de Périgueux et Sarlat dressée en 1556 par Jacques Durepaire XX^e s.
- 2 J 996. Tholin (G.). Extraits, relatifs aux Frères Prêcheurs de Périgueux et Bergerac, d'une compilation de Bernard Gui (ms. n^o 3 de la Bibliothèque municipale d'Agen) 1880
- 2 J 997 *. Verneilh-Puyraseau (le baron Jules de). Copies dactylographiées, avec illustrations, d'articles relatifs au château de Puyguilhem, à Villars 1941
- 2 J 998 *. « Traicté des operations de chymie » ; à la suite, remèdes et recettes XVIII^e s.
- 2 J 999. Extraits d'une brochure de Nicolas-Jean Faure, « Encore du Bonaparte », publiée en 1816 XIX^e s.
- 2 J 1.000. Plan de la tenance de la Bonnelie, à Champcevinel et Preyssac-d'Agonac XVIII^e s.
- 2 J 1.001 *. Copies de lettres échangées entre un officier en garnison à Rochefort et une dame son amie 1772-1774

UNE LETTRE SUR LES DÉBUTS DE LA MANUFACTURE D'ARMES DE BERGERAC

« Il y avait naguères [à Bergerac] une manufacture d'armes très importante, qui avait été élevée par les soins d'un délégué de la Convention nationale. Ce vaste établissement... a été détruit avec la même rapidité qu'il avait été élevé. »¹

L'histoire de cette manufacture éphémère a été étudiée par H. Labroue, qui a consacré le plus long chapitre de sa thèse² à ce qui fut l'œuvre essentielle de Lakanal au cours de sa mission en Dordogne.

Sur les bords du Caudeau, au lieu dit la Vedelle, où s'élevait avant la Révolution une petite manufacture de cuivre, Pinet et Tallien décidèrent, le 10 septembre 1793, de fonder une manufacture de fusils³, après avoir renoncé à un projet analogue pour Périgueux⁴. L'emplacement semblait particulièrement bien choisi⁵, comme Lakanal put s'en convaincre dès son arrivée en Dordogne⁶. Reprenant le projet de ses prédécesseurs, qui, apparemment, n'avait reçu aucune exécution, Lakanal présenta au Comité de Salut public de la Convention un plan pour l'établissement d'une manufacture d'armes à Bergerac. Le 24 brumaire an 2 (14 novembre 1793) la Convention le chargeait de cette réalisation⁷.

Dès lors, et jusqu'à son départ définitif de Bergerac, il pour-

1. *Annuaire du département de la Dordogne*, an XI, p. 101.

2. H. LABROUE, *La mission du conventionnel Lakanal dans la Dordogne en l'an II*, Paris, s.d., pp. 384-468.

3. Pinet et Tallien venaient d'être envoyés en Dordogne et dans les départements voisins pour y assurer la levée en masse et la fabrication des armes.

4. A.D. Dordogne, 3 L 24, n° 59.

5. « Dans le département de la République le plus riche en fer, sur les bords d'une route et d'une rivière navigable, dans l'enceinte d'une ville active et commerçante, et à dix-huit lieues de distance d'un port qui semblait placé à cette proximité pour recevoir ses produits et en faire la distribution dans toutes les villes maritimes. » (*Annuaire du département de la Dordogne*, an XI, p. 101).

6. Lakanal avait été envoyé en Dordogne et dans les départements de la Gironde, du Lot et de Lot-et-Garonne, par un décret de la Convention du 17 vendémiaire an 2 (8 octobre 1793), pour y opérer une levée extraordinaire de chevaux (A. AULARD, *Recueil des Actes du Comité de Salut public*, t. VII, p. 289). Il arriva à Bergerac le 29 vendémiaire (20 octobre 1793), et, à l'exception de courts séjours dans la Gironde et le Lot-et-Garonne, et de deux voyages à Paris, il resta en Dordogne jusqu'au 16 thermidor an 2 (3 août 1794) (H. LABROUE, *o.c.*, chap. 2).

7. A. AULARD, *Recueil...*, t. VIII, p. 415.

suivit avec enthousiasme et énergie l'édification de cette manufacture. Après s'être procuré les premiers fonds nécessaires ⁸, il mit en réquisition les matériaux de construction ⁹ et les ouvriers de bâtiment, réunit ou forma des ouvriers d'armes ¹⁰ et leur assura machines et subsistances ¹¹. Aussi, six mois après le début officiel des travaux, il pouvait déjà déclarer que le nouvel établissement était en pleine activité. Il convient toutefois d'accueillir avec réserve les déclarations enthousiastes et volontiers exagérées de Lakanal. Tous les bâtiments n'étaient pas encore terminés ¹² et les constructions se poursuivirent après son départ. Pourtant, en messidor, les travaux étaient suffisamment avancés pour que Lakanal puisse donner à la manufacture une organisation définitive : ce fut l'objet d'un important arrêté du 14 messidor an 2 (2 juillet 1794) ¹³. L'établissement, qui, outre des fusils, fabriquait également des baïonnettes avec leurs fourreaux, prenait alors le nom de *Bellarme*.

Dès le lendemain, Lakanal rendait compte à la Convention du succès de la mission dont elle l'avait chargé le 24 brumaire ¹⁴. Sa lettre fut lue à la Convention le 22 messidor, et à la même séance le citoyen Blanc, membre du Comité révolutionnaire de Bergerac, présenta les deux premiers fusils et le plan des usines ¹⁵.

A cette manufacture qui semblait promise à un bel avenir,

8. En faisant prélever, par les Comités révolutionnaires, une taxe de 50.000 livres par district, sur les « riches égoïstes et sans entrailles pour la patrie » (H. LABROUE, *o.c.*, p. 401).
9. Notamment ceux provenant de la démolition des châteaux de la Force, Badefols et Tiregand.
10. Le 20 floréal an 2 (9 mai 1794), il écrivait à l'administration du district de Périgueux : « Cinq cent quatre vingt ouvriers sont employés à la construction des usines de Bergerac. Cent cinquante canonniers (*sic*) (ouvriers fabriquant les canons de fusil), platineurs, monteurs, bayonnetiers, etc..., sont déjà en pleine activité. Avant la fin de la décade, l'établissement occupera mille citoyens. » (A.D. Dordogne, 8 L 14, n° 178).
11. Beaucoup de ces ouvriers avaient été réquisitionnés dans le département. L'augmentation de population qui résultait de leur présence à Bergerac, aggravait les difficultés de ravitaillement de cette ville. C'est d'ailleurs en partie pour résoudre un conflit avec la Commission des Subsistances, à l'occasion d'une réquisition de deux mille quintaux de grains qu'il avait ordonnée sur le district de Périgueux au profit de celui de Bergerac, que Lakanal dut faire son second voyage à Paris. (A.D. Dordogne, 8 L 14, n° 114 et 115).
12. Arch. mun. Bergerac, boîte U, liasse 42, n° 57.
13. Arch. mun. Bergerac, boîte U, liasse 42, n° 48.
14. Il écrivait : « Vous avez décrété l'établissement d'une manufacture d'armes à Bergerac, et vous m'avez chargé d'en diriger les travaux. Votre décret est entièrement exécuté. Je vous envoie les premiers fusils confectionnés dans ce nouvel établissement : tous pourraient servir de modèle... La fabrication d'armes de Bergerac, montée dans ce moment sur le pied de quinze mille fusils par an, sera portée dans trois mois à vingt cinq mille, si la Convention nationale ne dirige pas vers un nouveau but les efforts que je ne cesserais de faire pour servir la patrie. » (A. AULARD, *Recueil...*, t. XIV, p. 702).
15. Moniteur du 24 messidor an 2.

il convenait d'assurer une large publicité. Lakanal fit imprimer sa lettre à la Convention et en adressa des exemplaires aux autorités de la Dordogne et des départements voisins ¹⁶.

De son côté, l'Administration des armes, établie par l'arrêté du 14 messidor pour gérer la manufacture, envoyait cet arrêté aux districts du département de la Dordogne ¹⁷, ainsi, sans doute, qu'aux autres départements, si l'on en juge par cette lettre à l'Administration du département de l'Ain, du 29 messidor an 2 (17 juillet 1794) ¹⁸ :



16. Au moins à l'administration du département de Lot-et-Garonne, auquel d'ailleurs s'étendait sa mission. Il accompagnait cet envoi d'une lettre : « Lisez l'adresse que je vous envoie, répandez-la. Electrisez ! Vulcanisez ! » (A.D. Lot-et-Garonne, série L, inventaire sommaire, t. I, p. 155).
17. Le district de Belvès enregistre une lettre du 20 messidor : « L'Administration des armes établie à Bergerac par le représentant Lakanal... envoy aussi un arrêté du même représentant, du 15 messidor, portant organisation de la manufacture d'armes de Bergerac » (A.D. Dordogne, 2 L 101). (L'arrêté imprimé qui figure aux archives municipales de Bergerac (cf. note 13) est effectivement daté du 15 messidor, mais il porte la signature autographe de Lakanal et la date a été corrigée, sans doute de sa main, en celle de 14 messidor).
18. Cette lettre a été acquise pour le château de Monbazillac par M. J. Secret, qui en est le conservateur. Il nous a fait l'amitié de nous signaler cette pièce et de nous en faciliter la publication, et nous l'en remercions vivement.

« Citoyens,

L'établissement d'une Manufacture d'Armes¹⁹ intéresse trop tous les bons Citoyens, pour qu'ils n'apprennent pas avec satisfaction qu'il vient de s'en former une à Bergerac.

Cet établissement, commencé depuis peu de mois, est maintenant en pleine activité ; dans un très court délai il sera le plus complet et le mieux assorti qu'on connoisse. Une forge à fer, une aciérie, une fabrique de platines avec des machines (qui n'existe²⁰ encore nulle part) lui donneront bientôt une importance et une latitude de moyen (*sic*) qu'il est aisé de concevoir.

Nous vous adressons un exemplaire de l'arrêté du Représentant du Peuple Lakanal, sur l'organisation de cette entreprise, qui promet aux amis de la Liberté une source abondante d'instruments destructeurs du Despotisme et de ses vils suppôts.

C'est aux soins infatigables de ce Représentant que nous en devons l'édification révolutionnaire, à travers tous les obstacles des temps et des lieux. Il a trouvé en nous des agents zélés et pleins d'ardeur pour la chose publique. Sa confiance vient de nous appeler (*sic*) à l'Administration de cet Établissement. Nous comptons que les Corps Administratifs, sans le concours desquels notre marche seroit souvent arrêtée, nous seconderont de tout leur pouvoir, lorsque l'intérêt public leur en présentera l'occasion.

Salut, union, fraternité.

Les Membres de l'Administration des Armes.

BERRUT, DUFOUR, RAMBAUD » 21

On ne sait pas si l'invitation ainsi faite aux administrations de passer des commandes d'armes, fut entendue. Toutefois, grâce à la vigoureuse impulsion qu'il lui avait donnée, l'établissement connu après le départ de Lakanal, une période de pros-

19. Avant l'organisation définitive de la manufacture, sa gestion avait été assurée, dès ventôse an 2, par une Commission des armes, qui conserva sans doute ce nom jusqu'à l'arrêté du 14 messidor. Cet arrêté était trop récent pour que l'Administration des armes ait eu le temps de faire imprimer un nouveau papier, et elle utilisa celui de la Commission, comme le montre notre cliché.

20. Le texte porte « n'existent » et les deux dernières lettres sont rayées. C'est en fait une machine qui était alors unique en France. Elle avait été construite avec un balancier provenant de la Mouaie de Limoges, et pouvait frapper jusqu'à cent platines par jour; la platine est une plaque de fer à laquelle sont attachées les différentes pièces (chien, bassinet, etc...) qui servent à tirer le fusil (H. LABROUE, *o.c.*, pp. 437-438 et 457).

21. Les trois membres nommés le 14 messidor à l'Administration des armes étaient Berrut, Bouchon et Arnaud Rambaud. Dufour était sans doute le secrétaire général de cette Administration. Sur Berrut, voir H. LABROUE, *o.c.*, p. 225, note 3.

périté relative. Puis vinrent de graves difficultés financières, et il déclina rapidement, malgré les efforts de son dernier contrôleur en chef, l'ancien conventionnel Noël Pointe. Le Directoire finit par s'en désintéresser et supprima définitivement, le 20 pluviôse an 5 (8 février 1797) cette manufacture qui n'avait pas eu le temps de remplir les espoirs que Lakanal avait mis en elle ²².

Michel GOLFIER.

22. F. Clamageran indique, sans référence, qu'elle « livra vingt mille fusils à nos défenseurs. Une de ces armes, réparée, existe encore à la mairie de Bergerac et sa fabrication est remarquable pour l'époque ». Une telle production est assez vraisemblable pour un peu plus de deux ans de fonctionnement. Nous n'avons pu retrouver le fusil signalé par Clamageran, *Le conventionnel Lakanal, son administration dans le département de la Dordogne*, Paris, Lechevalier, 1875, p. 46, et qui existait encore au début du siècle à Bergerac (H. LABROT, *o.c.*, p. 438, note 1).

CONTRIBUTION

A L'ETUDE DES PICS DU PALÉOLITHIQUE SUPÉRIEUR

L'aspect insolite de certains outils en pierre incite parfois les auteurs à reléguer ces objets à la rubrique « divers » de leurs classifications. M. L. Pradel a souligné récemment ¹ la légèreté de cette solution appliquée à des pièces parfois remarquables mais demeurées inclassées par suite des seules lacunes des listes typologiques.

L'outil décrit ci-après illustre bien le cas de ces objets difficilement identifiables. Nous pensons pouvoir l'assimiler aux « instruments pour creuser et perforer la pierre », ainsi nommés par M. Raoul Daniel ² et considérés comme pics de sculpteurs par Breuil et Peyrony. Cet objet fut découvert en surface, près des écoles de Montignac, sur les terrasses moyennes de la Vézère en un lieu qui, à notre connaissance, livra lors de la construction des bâtiments, plusieurs fossiles paléolithiques, dont une remarquable pointe foliacée solutréenne.

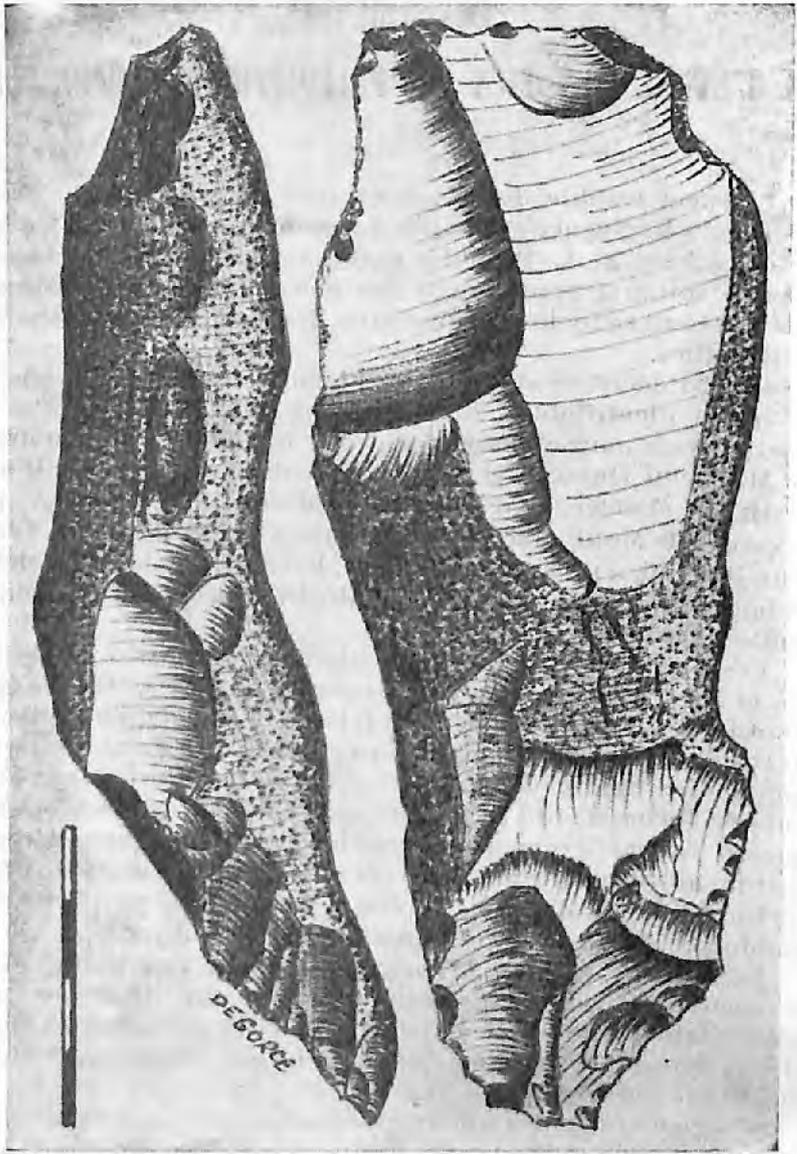
Les pics paléolithiques de sculpteurs sont assez exceptionnels et ne répondent pas à des normes définies. Un examen attentif est nécessaire, car leur forme peut évoquer celle des bifaces du paléolithique ancien, voire celle de pics néolithiques. L'objet présenté ici illustre cette dernière alternative. Voilà bien une forme d'outil se prêtant mal à une classification aisée, élément particulièrement susceptible d'aller malencontreusement meubler la rubrique « divers » de certaines classifications.

En l'absence de stratigraphie, certains critères permettent néanmoins de situer approximativement cet objet.

Le silex brun foncé à l'origine, présente une patine claire très évoluée, assimilable à celle observée sur divers vestiges paléolithiques trouvés alentour en surface et s'opposant à l'altération négligeable des éléments néolithiques récoltés sur le site, dans les mêmes conditions.

Un rognon de silex allongé et courbe, choisi en fonction de sa forme répondant bien à la destination de l'outil, est à l'origine de ce dernier. Le travail d'adaptation s'est borné à ménager aux pôles du rognon une partie active opposée à l'autre extré-

1. L. PRADEL, *L'outillage au paléolithique*, Bull. S.P.F., 1965, fasc. 1, p. 3.
2. R. DANIEL, *Outils aurignaciens pour creuser et perforer la pierre de la grotte de la Rochette (Dordogne)*, C.R. du Bull. S.P.F., 1965, fasc. 3, p. 96.



mité destinée à la préhension. Ce procédé n'est pas sans rappeler les méthodes des premières phases paléolithiques, consistant en l'aménagement de galets, voire d'éolithes de forme naturellement fonctionnelle.

L'extrémité destinée à la préhension est d'une facture indiquant le paléolithique supérieur. Comme pour la préparation d'un nucléus prismatique, on a tronqué le rognon de silex, réalisant ainsi un plan de frappe à partir duquel furent amorcés plusieurs enlèvements lamellaires, l'empreinte des deux derniers assurant une assise efficace à la paume de la main.

Le biseau de la partie active fut réalisé par le concours de belles retouches solutréennes couvrantes, recoupées par de forts enlèvements inverses d'avivage, rendant l'instrument pointu et coupant.

Nous avons cru intéressant de présenter cet objet, car il montre que l'examen détaillé de certains outils à priori peu représentatifs peut se révéler riche d'enseignements.

Versant cette note au dossier encore peu conséquent des instruments destinés à perforer, creuser ou sculpter la pierre, nous souhaitons que des éléments nouveaux viendront bientôt le grossir, permettant aux chercheurs d'élaborer une éventuelle typologie des pics du paléolithique supérieur.

Jean-Pierre DEGORCE.

L'ÉCHANGE DE SENONCHES

(1772)

D'un acte authentique reçu par M^e Duclos du Fresnoy, assisté d'un confrère, l'un et l'autre notaires au Châtelet de Paris, le 4 juin 1772, il appert que, conformément aux arrêtés favorables de son Conseil des 12 janvier et 18 mai précédents, le roi Louis XV a cédé à titre d'échange, à Bertrand-Nompar de Caumont, premier gentilhomme de la Chambre de Monsieur, seigneur de Beauvillia, marquis de la Force et de Caumont, comte de Mussidan, baron de Castelnau-lès-Milandes et autres lieux, époux de Madame Adélaïde-Luce-Madeleine de Galard-Béarn, l'entier domaine de Bergerac et les châtelainies de Maurens et de Mouleydier, avec tous les droits de haute et moyenne justice qu'il lui est loisible de faire exercer en son nom par des officiers institués par lui pour ce faire.

En contre-échange il est stipulé que le cessionnaire donne au cédant, sans soulte, 84 arpents de bois lui appartenant dans la forêt de Senonches, en Ile-de-France, aux confins du Perche et du Thimerais, dans l'actuel arrondissement de Dreux (Eure-et-Loir), acquis du roi lui-même le 28 novembre 1771, moyennant 42.000 livres. Précisons à titre indicatif que l'arpent de Paris valant 34 ares 19 ca. de notre système métrique, cette contenance correspondrait à 28 ha. 71 a. 96 ca.

Cet acte, suivi d'un jugement du 16 août rendu par les commissaires de la Chambre des Comptes, est définitivement confirmé par lettres patentes du mois d'octobre 1773. Il est contraire aux intérêts de la communauté de Bergerac, principalement et particulièrement en ce qui concerne les justices de la ville et des autres paroisses, parce qu'il ne tient aucun compte des privilèges et prérogatives que les habitants tiennent en récompense de leur fidélité envers divers rois ayant précédé Louis XV.

Aussi, lors de la signification du contrat par les commissaires députés par le roi, le 8 mars 1773, l'émotion défavorable des esprits et l'effervescence du mécontentement populaire sont unanimes. Aussitôt les consuls Guillaume Chalvet, avocat, Jean de la Batut de Maliorat, Jean Bouissou de Peyrelevalde et Jean Denugon convoquent les notables, les bourgeois et les habitants de la ville de Bergerac pour leur exposer leur indignation qu'on

ait disposé aussi légèrement d'eux, sans les avoir consultés. Ils leur demandent de bien vouloir en délibérer. A l'unanimité, il est décidé de faire opposition à l'acte d'échange, tout au moins en ce qui concerne la seigneurie de Bergerac.

La jurade du 22 juin 1773 relate qu'il sera fait toutes diligences pour arrêter la consommation de l'échange dont il s'agit, après diverses consultations et au moyen d'un mémoire délibéré à Paris le 4 juin par M. de Labalme, avocat aux conseils et secrétaire du roi. Ce mémoire conseille à la communauté de former sans retard, devant M. Fraigneau, lieutenant-criminel et maire de la ville, opposition au dit échange en produisant humblement et respectueusement les divers documents constatant la réunion perpétuelle de la ville au domaine de la couronne.

Ces documents sont au nombre de trois.

Le premier rappelle la transaction en forme de capitulation passée le 2 septembre 1377 en l'église Saint-Jacques de Bergerac entre le duc d'Anjou, frère du roi Charles V, et les habitants de la ville. En récompense de leur belle conduite lors de la prise de la place par le signataire, ayant pour lieutenants le connétable Bertrand du Guesclin et le maréchal de Sancerre, et pour s'être volontairement soumis à la domination du roi de France après le départ de la garnison anglaise, les Bergeracois obtiennent la confirmation des droits et privilèges dont ils jouissent depuis 1322. Ils les tiennent de Charles IV dit le Bel qui les leur a donnés par lettres patentes en date du mois de juin de la dite année. L'inventaire de 1381 mentionne pour l'acte de 1377 :

« Une lettre patente octroyée par le dit Monseigneur le duc d'Anjou à la ville de Bergerac et à toute l'université et scellée de son scel secret avec de la soie et de la cire verte ; contenant que de sa grâce spéciale et comme lieutenant du roi de France, notre sire, il nous a confirmé, de nouveau octroyé tous les privilèges, libertés et franchises dont la ville jouit depuis plus de soixante ans.

Elle contient en outre que la ville soit pour tout temps à jamais et demeure du domaine et du cens de la couronne de France sans en être jamais séparée.

En outre elle contient encore que Monseigneur d'Anjou a remis à la ville les paroisses de la châtellenie. »

Le second document se réfère aux lettres patentes du roi Charles VII, données à Moutiers-les-Tours en février 1451 et aux Ponts-de-Cé le 26 novembre de la même année (confirmées plus tard par Louis XI en 1470) pour réunir de nouveau à la

couronne la justice de la ville après le départ des Anglais. En raison de sa bonne obéissance et des services rendus tant à lui à l'arrivée du comte de Penthièvre, de Jean de Blois et de Jean Bureau, qu'aux rois ses prédécesseurs, Charles VII promet que Bergerac ne sera plus jamais séparé de la couronne de France.

Le troisième texte s'appuie enfin sur les lettres patentes d'Henri IV du 2 septembre 1595 confirmant l'union de la ville à la couronne de France, suivies d'un arrêt du Conseil du roi du même jour afférent à l'annulation d'un projet d'aliénation des domaines de Guyenne et de Languedoc, y compris la justice et domaine de Bergerac. Statuant sur opposition des maire et consuls dont les moyens sont fondés sur la transaction du 2 septembre 1377, il est dit que :

« ... ayant égard aux pièces présentées ... comme aussi à l'affection que les habitants (de Bergerac) ont toujours fait paraître au bien de notre service et témoignent par tous devoirs de fidèles sujets ..., ordonnons en conséquence qu'il ne sera procédé à aucune aliénation des justices étant dans l'enclos de la ville (de Bergerac) et des paroisses adjacentes formant la châ-tellenie, savoir : Saint-Martin, la Magdelaine et la Cosne..., voulant qu'icelles justices demeurent perpétuellement en notre domaine sans qu'elles puissent en être distraites, divisées ni démembrées sous quelque prétexte que ce soit à peine de nullité, ce privilège ayant été accordé par contrat qui ne peut être ni altéré ni innové... »

Les archives de la Ville de Bergerac possèdent au fonds Faugère (4^e carton, n^o 50), un mémoire sous forme de réflexions sur le contrat d'échange du 4 juin 1772. Il paraît être l'ouvrage de M. Chalvet et du père Garvalon, prieur des Jacobins. Les arguments tendent à prouver que, malgré les adroites tournures de l'acte d'échange du 4 juin 1772 qui s'offre sous les apparences d'une vente et malgré l'habileté juridique de sa rédaction, il dissimule le véritable caractère du contrat qui est bien une vente. Or, le domaine cédé par le roi est inaliénable, que ce soit par vente ou même par échange. D'ailleurs, indépendamment de la loi générale d'inaliénabilité des domaines de la couronne, la ville de Bergerac a le droit particulier d'inséparabilité de la justice et seigneurie du roi. Enfin, l'objet cédé au roi par le marquis de Caumont est insuffisant pour donner à l'échange un caractère d'irrévocabilité. Bien qu'il n'y ait pas de soulte, les immeubles échangés ne sont pas de valeur égale.

En bref, tout laissait espérer la révocation de l'échange et le retour du roi sur sa détermination, à l'exemple d'Henri IV son aïeul.

Il en a pourtant été autrement.

Le 4 mars 1777, après les conclusions de l'inspecteur général des Domaines de la couronne Lorry, après avoir entendu le rapport du contrôleur général des Finances, Taboureau, faisant litière des demandes, fins et conclusions des maire, consuls et habitants de Bergerac, le roi Louis XVI a débouté les opposants et ordonné l'exécution en sa forme et teneur du contrat d'échange du 4 juin 1772. L'arrêt est signifié le 9 avril 1777 par l'huissier Person.

Bertrand-Nompar de Caumont, marquis de la Force, décède en 1773.

A l'occasion d'une sommation de la marquise, sa veuve, après un jugement du 25 février 1785, tendant à évaluer les biens échangés entre le roi et feu le seigneur marquis de la Force le 4 juin 1772, les maire et consuls maintiennent les droits de la communauté et réitèrent leurs protestations le 7 avril 1786 contre un acte qui n'aurait pu valablement intervenir suivant les lois du royaume.

En 1787, les maire et consuls s'adressent aux officiers de la sénéchaussée de Cognac pour les interroger sur les moyens employés par eux pour avoir fait évanouir les projets d'échange entre le duc de Vauguyon et le roi de 729 arpents de bois en forêt de Senonches contre la seigneurie de Cognac et de Merpins qui n'a cessé de faire partie du duché d'Angoulême.

Enfin le cahier des doléances particulières de la sénéchaussée et de la ville de Bergerac du 23 février 1789, reprend, sous l'article 4, la demande de révocation de cet échange aussi singulier qu'onéreux, « car le roi n'est pas plus maître de céder la ville de Bergerac à un particulier quelconque que de céder sans leur consentement la Bretagne, le Dauphiné ou le Béarn. »

Malgré les plus pressantes démarches, cet état de choses dure jusqu'en 1790. Seule la Révolution, faisant droit aux légitimes et patriotiques revendications de Bergerac, rend la ville à la France et à la communauté en la débarrassant de son suzerain et de ses redevances féodales. L'Assemblée nationale supprime les dîmes inféodées par ses décrets des 14 et 20 avril, 4 août et 10 septembre 1790.

Toutefois les deux premiers décrets précisent qu'une indemnité serait due sur le Trésor public aux propriétaires des dîmes.

Aussi, en perdant ses droits et privilèges sur Bergerac, le 7^e duc de la Force, le marquis Louis-Joseph-Nompar de Caumont, sollicite-t-il la liquidation qui lui est due sur le domaine de la seigneurie de Bergerac cédé à son père par Louis XV. Dans ce but, il remet aux administrateurs de Bergerac la liste

de ses titres et droits féodaux formant un in-folio relié de 200 grandes pages et contenant 914 articles, qui se trouve aux archives municipales de Bergerac. Le titre de ce registre, gravé dans la couverture en cuir, est ainsi conçu : « Dénombrement général des justices, des immeubles, droits utiles, fiefs, cens et rentes du domaine de Bergerac ». C'est un véritable terrier féodal des seigneurs de Bergerac en 1789.

La liquidation a-t-elle été faite ? L'indemnité a-t-elle été accordée ? Le paiement est-il intervenu ?

Autant de questions qui restent sans réponses pour l'instant.

La demande d'indemnité du duc de la Force est de 1792, mais la Convention succède à l'Assemblée législative le 20 septembre 1792 et proclame la République. Elle envoie Lakanal en Dordogne par décret du 8 octobre 1793 : il arrive à Bergerac le 20 octobre, la destruction du château de la Force intervient les 11 et 12 novembre 1793.

Les lenteurs administratives et les événements révolutionnaires rendent peu vraisemblable qu'une suite favorable ait été donnée à la demande du duc de la Force.

Robert COQ.

REFERENCES

- Archives de la ville de Bergerac :
Boîte 3, liasse 15, n° 21 (jugement du 16 août 1772).
Boîte RF-Y (dénombrement général en 914 articles).
Fonds Faugère: 3^e carton, n° 26; 4^e carton, n° 50.
Jurades, vol. VIII et X.
- CHARNIER (G.), *Les jurades de la ville de Bergerac...*, t. XII (1903), pp. 397 et suiv., t. XIII (1904), pp. 62, 192-197 et 240.
- LABROUE (Emile), *Le Livre de vie...*, Bordeaux-Paris, Gounouilhou, 1891.
- Le même, *Bergerac, ville ducule en 1789...*, Bergerac, l'Indépendant, 1925.
- LABROUE (Henri), *La mission du conventionnel Lakanal dans la Dordogne en l'an II*, Paris, Champion, s.d.
- LAFON (Ch.), *Les ex-libris et fers de reliure périgourdiens antérieurs à la période moderne*, Paris, 1935.

Le CHATEAU et le BOURG de GAGEAC

(suite)

IX

LA FAMILLE DE CHASSAIGNES (1490-1560)

Michel de Chassignes est dit chevalier, seigneur de Génissac, de la Mothe d'Ebreuil, de Boraut, de la Mothe Labatut, de Bétailhes, des paroisses de Haut, de St-Genis et de Madirac, Entre-Deux-Mers ; de la terre et seigneurie de Boul en Bordelais et de Gayac (Gageac) en Périgord. ¹

Il était fils de Jean de Chassignes, président au Parlement de Bordeaux, et nous savons qu'il avait un frère, Jean de Chassignes, abbé commendataire de la Sauve-Majeure, et une sœur Marguerite de Chassignes, qui épousa Bérard de Ségur, seigneur de Bridoire et de Puchagut, le 3 février 1499 ². D'autres personnages portant le nom de Chassignes figurent dans les généalogies et nobiliaires des familles de Guyenne, et certains d'entre eux sont co-seigneurs, avec Michel, de certaines terres. Ils étaient donc ses proches parents, sans qu'il soit possible d'établir exactement leur degré de parenté.

Par contrat passé le 29 avril 1492, Michel de Chassignes épouse Marguerite de Gontaut la Jeune, fille de Gaston VI de Gontaut, seigneur de Biron. Avant son mariage il était seigneur de Génissac ; il se dit bientôt « sire de Gageac ».

Nous possédons deux documents manuscrits authentiques, relatifs à l'installation de Michel de Chassignes dans la seigneurie de Gageac ³ :

1^o Un parchemin en très bon état, à grain très fin, de 650 × 200 ^{mm}, aux bords soigneusement découpés. C'est la transaction par laquelle « il paraît qu'il est dû à la terre et seigneurie de Gageac, les 4 cas et l'acapte, au seigneur Michel de Chassignes. » Ce document est daté du 30 avril 1490.

1. de COURCELLES, t. II, art. de Gontaut, pp. 21 et suiv. SAINT-SAUD, *Généalogies périgourdines*, t. II, art. de Ségur de Pressac, pp. 301 et suiv. Il ne faut pas confondre les de Chassignes avec une autre famille bordelaise vivant à la même époque, les de la Chassigne : leurs armes sont absolument différentes.

2. SAINT-SAUD, *op. cit.*, p. 307.

3. Arch. dép. Dordogne, 2 E 1844/25.

2° Un cahier de parchemin, de 400 × 340 ^{mm}, contenant les arrentements et reconnaissances de la terre de Gageac, faits en faveur de Michel de Chassaignes. On remarque au folio 1 deux belles lettres ornées, le texte latin est bien lisible et semble tracé de la même main. Le premier arrentement, daté du 18 octobre 1493, est au nom de Guyotus Espinasseau. Suivent 32 articles, concernant chacun un des tenanciers du domaine. Les dates des arrentements et reconnaissances s'échelonnent de 1493 à 1499.

L'étendue d'une tenue était en général d'une vingtaine de sesterées, et comme l'ancien terrier n'était peut-être pas exact en ce qui concerne la superficie des terres cultivables, le seigneur fait arpenter de nouveau, et impose son tenancier proportionnellement à la différence trouvée.

Voici, par exemple, une analyse de l'arrentement de Michel Blanc, du village de Chantemerle, du 25 octobre 1493.

Le tènement contient 31 sesterées de terre, pré et vignes, « confrontant d'un côté aux terres d'Antoine Galinat, un certain Gofili entre deux, et au ruisseau de la Ferrière, traversant ledit ruisseau de la Ferrière jusqu'au ruisseau de la Gardonnette ; et de là, suivant le-dit ruisseau de la Gardonnette jusqu'au ruisseau Merdan ; et au-dit ruisseau Merdan et aux terres et possessions de François Gorsaut et de ses frères; et au chemin par où l'on va de Gageac à Cabuzac ; de l'autre côté, à un certain chemin par où l'on va de Bergerac à Gageac et au carrefour des chemins de Gageac et autres lieux ».

Michel Blanc reconnaît devoir 3 livres tournois ; 62 punières de blé, moitié froment, moitié avoine, mesure de Gageac ; 2 poules, 3 journées d'homme de rente annuelle et foncière.

« Nota que ledit seigneur de Chassaignes a fait arpenter de nouveau le tènement de Chantemerle ; et qu'il y a trouvé 1 sesterée, mesure de Montcuq, au-delà de l'ancienne contenance, qu'il a donnée par le présent titre à nouveau bail d'arrentement perpétuel, au devoir de 2 sols tournois, une punière de froment et 1 d'avoine ». Michel Blanc doit la taille aux 4 cas, l'acapte et le guet.

Ce Michel Blanc jouissait de la confiance de Michel de Chassaignes puisque parfois en son absence, il le représentait à Bergerac pour la conclusion d'arrentements et de reconnaissances avec de nouveaux tenanciers, ainsi qu'en fait foi le document.

Et que cultivait-on à Gageac ? Les redevances en nature nous indiquent que les cultures principales étaient les céréales et la vigne. Il semble que le seigneur ait vivement préconisé cette dernière, et lui-même ordonne, dans la reconnaissance de

Jean Descoutz, de prendre une pièce de terre « pour la mettre en vigne ». N'est-ce point là cette fameuse vigne dont il sera si souvent question dans les années suivantes ?

En parcourant le document, nous remarquons aussi que certaines familles sont fixées à Gageac depuis des temps lointains ; car si leur nom figure sur l'acte de 1493, il continue d'appartenir à des habitants de notre époque, les Laubrespy, Merriglier, Labaye, etc. D'autres ont donné leur nom aux lieux-dits : le Michau Blanc, le Marlineau, l'Espinasseau ; ou encore c'est la famille qui a pris le nom du lieu-dit.

La seigneurie était-elle bien peuplée à la fin du 15^e siècle ? Oui, certainement. Si nous considérons que chacun des 33 tenanciers est le chef d'une famille de 4 personnes, et nous ne comptons pas les vieillards, les valets et servantes, nous trouvons un total de 132 personnes. Mais dans plusieurs familles il y avait 2 ou 3 ménages : François Gorsault et ses frères, Jean Simon et ses frères, Bernard et Héliot de Boismaurel, etc. Avec les serviteurs du château, les artisans du village, le ou les prêtres en résidence à Gageac, notre petite communauté doit atteindre près de 200 âmes. Après les calamités de la guerre de Cent Ans, le relèvement a été rapide et la seigneurie paraît prospère. Son revenu annuel dépasse largement les 60 livres tournois auxquelles il était évalué en 1377.

Cependant Michel de Chassaignes ne s'occupe pas exclusivement de l'administration de ses domaines. Ses activités l'appellent parfois à « la cour, pour le service du Roi »⁴. Son frère, abbé commendataire de la Sauve, y fréquente aussi, puisque c'est à l'occasion de son retour de la cour, qu'il tombe si malade, que Michel fait vœu de fonder un couvent si son frère recouvre la santé,⁵ en janvier 1500.

L'entrefien de ce couvent et des religieux reposait sur « la terre et seigneurie de Guayac (Gageac), à savoir : 18 l. t. ; 24 boisseaux de froment bon et marchand, mesure de Gageac ; plus 12 barriques de vin chaque année, prises sur la vigne de Gageac ; et le seigneur, ses hoirs et successeurs étaient tenus de faire la dite vigne à leurs coûts et dépens ». En cas de grande pénurie, « les religieux pourraient prendre leur dû sur tout le revenu de la seigneurie. » Et le donateur déclare assigner sa donation sur Gageac, parce que sa terre de Génissac entretenait déjà des chanoines et un hôpital. On peut ainsi juger de sa générosité et de son désintéressement.

4. R. GUINODIE, *Histoire de Libourne*, 2^e éd., t. 1, p. 92.

5. R. GUINODIE, *op. cit.*, t. III, pièces justificatives, n^o XXV. Le couvent prit le nom de Notre-Dame de la Recouvrance.

Nous en trouvons une nouvelle preuve au moment du mariage de sa fille unique Jeanne, née de l'union de Michel et de Marguerite de Gontaud. Par contrat du 9 janvier 1511, Jeanne de Chassignes épouse Gaston de Ségur, chevalier, captal de Puchagut, soudan de Preyssac, baron de Théobon, seigneur de Landerrouat, de Cantenac et de Ste-Alvère.

Cet acte la met immédiatement en possession de tous les biens paternels. Elle et son mari deviennent seigneur et dame de Génissac, de Gageac et de tous les autres domaines. Michel ne s'en réserve même pas l'usufruit. Il ne retient « qu'une rente de 300 l. et une maison de proche en proche pour en pouvoir disposer. »⁶ Et même, le 10 mai 1512 il fait abandon des 300 l. de rente. Il s'est entièrement dépouillé. Il meurt en 1517 après avoir fait un testament qui sera la source d'un long procès entre sa petite-fille et les moines du couvent qu'il a fondé.

Jeanne de Chassignes dut connaître une vie brillante. Elle et son mari étaient riches, et ce dernier portait le titre « d'échanson du roi ». Ils fréquentaient certainement la cour et le roi ne ménageait pas à Gaston de Ségur les témoignages de l'estime où il le tenait.

De ce mariage naquirent 3 filles : Catherine, Isabeau et Marguerite⁷. Mais Gaston mourut en 1521⁸, avant même la naissance de Marguerite.

Jeanne de Chassignes resta veuve longtemps, jusqu'en 1533. A cette époque ses filles arrivaient en âge de choisir un époux.

Le 7 décembre 1533 eut lieu une cérémonie peu commune. La veuve épousait en secondes noces Louis de Pierre-Buffière, premier baron du Limousin, vicomte de Chamberel et de Comborn, baron de Châteauneuf.

Elle donnait en mariage sa fille Catherine à François de Pierre-Buffière, fils aîné de son nouvel époux, et à sa fille Isabeau le second fils, Louis, portant tous deux les mêmes titres que leur père.

Par l'effet du contrat du premier mariage de sa mère, Isabeau devenait « l'enfant élue », et prenait possession immédiate de Génissac, de Gageac et des autres terres venant de la succession de son grand-père Michel.

6. R. GUYONNE, *op. cit.*, t. III, pp. 517 et suivantes. Une de ces maisons existe encore dans le bourg de Gageac, tout près du château.

7. Arch. dép. Gironde, E 9457. Le roi lui accordait un privilège qui lui rapporta 300 l.

8. de St-SAUD, *Généalogies périgourdines*, t. II, art. de Ségur, branche de Preyssac de Puchagut.

Isabeau et Louis eurent 8 enfants ; le couple vivait en majeure partie à Génissac. Quant à Gageac, les lourdes charges qui pesaient sur cette terre devaient leur rapporter plus de fracas que de ressources.

Les moines de N.-D. de la Recouvrance s'étaient vite montrés très exigeants. Vers 1550, ils prétendent que, d'après son testament de 1517, Michel de Chassaignes a considérablement augmenté la donation ; et que, depuis lors, on leur a toujours servi la rente conformément au testament ; à savoir : 36 barriques de vin au lieu de 12 ; 36 boisseaux de blé au lieu de 24, et 60 francs bordelais au lieu de 18 livres tournois. ⁹ Isabeau conteste ces prétentions. Michel, s'étant dépouillé de tous ses biens en 1511, ne pouvait plus rien léguer à personne en 1517. Les moines menacèrent alors de cesser le service divin et de quitter le couvent. Dans un but d'apaisement, et bien que les Pierre-Buffière eussent déjà adopté la Réforme, Isabeau essaya de transiger. Il fallut tout de même plaider. En 1554, pour en finir, et pour libérer Gageac des servitudes qui pesaient sur le domaine depuis 50 ans, elle abandonna aux moines une parcelle importante de la terre de Génissac (22 journaux de terrain).

Mais les ennuis continuaient pour la dame de Gageac. Les habitants avaient dénoncé les engagements pris en 1493-99 et remettaient en cause certains droits seigneuriaux, dont les droits de feu et de guet. Ils voulurent aller en justice et c'est le « syndic des manans et habitants » qui les représenta devant la cour du Parlement de Bordeaux. Pour supporter les frais que ce long procès supposait, il fallait tout de même que les gens de Gageac eussent une certaine aisance.

Le premier arrêt, rendu en avril-mai 1550 ¹⁰, condamne les habitants à payer le droit de guet ainsi que tous les autres droits seigneuriaux.

On plaide de nouveau : nouvel arrêt identique le 12 septembre 1551 ; puis encore le 12 juillet 1561. A partir de cette date les arrêts indiquent « qu'ils ont été pris en faveur des anciens seigneurs de Gageac ».

Le domaine a donc changé de mains. Il est en effet la propriété de Messire d'Essenault ; celui-ci meurt avant la fin du procès et c'est sa veuve, « demoiselle Benoit, tutrice et administratrice de ses enfants et de feu le seigneur d'Essenault, vivant seigneur de Gageac », qui signe une transaction avec ses gens le 25 février 1563, dont le texte est transcrit au livre terrier le

9. R. GUINOTTE, *op. cit.*, t. III, pp. 518 et suiv. et pièce justificative XXVI.
10. Arch. dép. Dordogne, 2 E 1844. Les arrêts du Parlement et la date de la transaction sont reproduits sur tous les textes des arrentements à partir de cette époque.

27 février 1564. Les droits de guet et de feu, la taille aux 4 cas sont maintenus ; seuls sont exempts du droit de guet les tenanciers ne résidant pas habituellement sur la paroisse.

La date du passage de la seigneurie dans la famille d'Essenault ne nous est pas connue. Dans un acte de procédure ¹¹ de 1557, Isabeau est nommée « dame de Génissac » seulement. D'autre part, le 27 mai 1560, Louis et Isabeau font un testament mutuel. Ils fixent, entre autres choses, la part d'héritage qui doit échoir ¹² à chacun de leurs 8 enfants alors tous vivants. Aucun ne reçoit Gageac. C'est donc que la seigneurie devait appartenir au seigneur d'Essenault avant le 27 mai 1560.

11. Arch. dép. Dordogne, 2 E 1629.

12. R. GUINODÉ, *op. cit.*, t. III, pp. 519 et suiv.

X

LA FAMILLE D'ESSENAULT (1560-1750)

La rareté des ouvrages et des documents relatifs à cette famille ne nous permet qu'une analyse sommaire de la vie des seigneurs de Gageac et des événements qui se sont produits à partir de 1560 jusqu'au 18^e s., dans la seigneurie.

Nous savons que Pierre d'Essenault achète en 1560 l'importante seigneurie de Cantenac en Médoc ¹ ; c'est sans doute le même personnage qui achète Gageac vers la même date et qui décède peu après. Il appartient à la noblesse girondine. Les seigneurs d'Essenault sont nommés : barons d'Issan, de Labarde en Médoc et de Gageac en Périgord ². Le rameau qui nous intéresse est alors représenté par Pierre d'Essenault, fils ou petit-fils du précédent, conseiller au Parlement. Son testament, daté de 1625 ³, nous apprend qu'il habite la paroisse St-Pierre à Bordeaux. Il jouit d'une fortune importante. Les sommes qu'il lègue à ses filles et à diverses communautés religieuses, une trentaine de milliers de livres, au total, seront prises sur son patrimoine. Son épouse, « très chère et bien-aimée demoiselle Marguerite de Lalanne, devient dame et maîtresse usufruitière de tous ses biens, aussi longtemps qu'elle demeurera en viduité. » Et il recommande à ses enfants : Marie, Finette et autre Marie, ainsi qu'à son seul fils François d'Essenault, son héritier universel, d'agir envers elle « comme de bons enfants doivent à leur mère ». Il nomme ses deux frères Léonard et André ses exécuteurs testamentaires et demande à reposer dans la chapelle des Récollets.

Puis, il faut attendre l'an 1655 pour trouver un nouveau document concernant Messire François Sarran, qui a succédé à son père dans ses biens et dans sa charge de conseiller du roi, charge qui, selon Meller, était dans la famille depuis 1578. Il est même devenu procureur général à la cour du Parlement de Guyenne. Dans l'acensement du moulin à vent de Gageac fait

1. Abbé BEAUREIN, *Variétés bordelaises*, t. I, pp. 163 et suiv. et pp. 367-370.
2. P. MELLER, *Armorial du Bordelais*, t. I, p. 214. Meller ajoute les seigneuries de Cadillac, St Romain de Boursas, Branda, etc.. Ces biens furent acquis un peu plus tard par Léonard, trésorier général de France. Meller mélange abusivement les biens des 2 rameaux, bien distincts au 17^e s.
3. Arch. dép. Dordogne, 2 E 1857/76.

à Jean Raïaut, habitant du Martineau ⁴, le seigneur François Sarran est dit : baron des baronnies du dit présent lieu, d'Issan, de Labarde, de Macau, de La Bastide en Médoc et autres places.

Les registres paroissiaux de Gageac portent, en mars 1674 — le jour n'est pas indiqué — : « Est décédé en son château de Gageac, Monseigneur Messire François Sarran d'Essenault, seigneur de ce lieu, et son corps a été porté à Bordeaux dans le caveau des Pères Récollets, et ses entrailles enterrées dans mon église au lieu et place de son banc, en foi de quoi ai signé : Jolivet, curé. »

L'année suivante, le 12 novembre 1675, les mêmes registres mentionnent que : « noble Pierre Sarran d'Essenault, seigneur et baron du dit lieu, et demoiselle Anne de la Grèze de la Queyssie », sont parrain et marraine de François Verprat, fils d'un des tenanciers. Ils étaient absents le jour du baptême, mais Pierre Sarran avait bien dû venir à Gageac au début de l'été, car c'est en mai 1675 que se place l'affaire dite « du papier limbré de Bergerac » ⁵. Le procès-verbal annexé aux Jurades de Bergerac, relatif à la répression de ces troubles par le Maréchal d'Albret, fait état de troubles semblables à cause desquels « le marquis de Boufflers venait de loger avec les deux régiments aux bourgs de Gardonne et de Gageac où s'était fait quelque émeute parmi le peuple, qui avait brûlé le registre des contrôles des exploits ». Le seigneur justicier avait forcément été appelé à s'occuper du châtement des coupables.

En 1691 c'est un autre Messire François Sarran qui est seigneur de Gageac. Il est dit « chevalier, seigneur baron d'Issan, Cantenac, Labarde et Gageac ». ⁶ Il donne commission à son juge pour les paroisses d'Issan et de Labarde à l'effet d'établir les rôles des tailles tarifées pour les dites paroisses, le 27 décembre 1691.

L'établissement de ces rôles à Gageac n'aura lieu que 50 ans plus tard. D'après Boisserie de Masmontet ⁷, François Sarran épousa Pétronille de Largeteau dont il n'eut pas d'enfant. Il fit son testament en 1722, mais nous n'en connaissons pas les clauses. Toujours est-il qu'en 1738, c'est un des descendants de Léonard, nommé dans le testament de 1625, qui est dit « seigneur baron de ce lieu » dans les registres paroissiaux. La fille Marthe-Armande est la marraine, et lui-même Léonard-Antoine d'Essenault, le parrain du fils d'un avocat au Parlement de Bor-

4. Arch. dép. Dordogne, 2 E 1844/27.

5. *B.S.H.A.P.*, t. XXI, p. 400.

6. Arch. dép. Gironde, C 4860.

7. Arch. dép. Gironde, 9 J 259.

deux qui a pris une terre à Gageac ; Léonard-Antoine d'Essenault avait épousé Madeleine d'Alesmes en 1698. Il en avait eu 3 enfants dont un fils qui mourut jeune et célibataire, Marthe-Armande restée célibataire également, et Marie qui épousa J.-J. de Sentout en 1732. Il se disait seigneur baron de Cadillac, de St-Romain de Boursas, de Branda, etc., co-seigneur d'Issan et seigneur de Gageac. Il avait donc recueilli une partie de l'héritage de François Sarran. Il mourut vers 1741 ou 1742, « laissant ses affaires en mauvais état ».

Il n'échappa point aux soucis qu'avaient connus avant lui les seigneurs du 16^e siècle, avec les gens de Gageac. Ces derniers avaient dénoncé les accords de 1563-64 et remis en doute certains droits seigneuriaux, les droits de guet et de feu en particulier. La prospérité était sans doute suffisante à cette époque, puisqu'on n'hésita pas à aller jusqu'à la cour du Parlement de Bretagne. Un arrêt fut rendu le 28 mars 1738, « au rapport de M. de Trans, contre les manants, habitants et tenanciers ». Mais ceux-ci en appelèrent et il fallut un deuxième arrêt de la même cour, le 27 juillet 1742, au rapport du marquis de Guéo, pour mettre un terme à leurs prétentions. ⁸ C'est vers cette époque que mourut Léonard-Antoine d'Essenault. Nous en avons la certitude, car au moment où l'on dresse les rôles des tailles tarifées, à la demande des habitants, le procès-verbal d'une réunion tenue par eux fait état de la mort récente du seigneur et du procès à peine achevé, pour trouver une excuse au non-paiement des rentes et redevances de toutes sortes ⁹.

Chaix d'Est-Ange ¹⁰ nous révèle l'existence d'une demoiselle Pétronille d'Essenault de St-Romain, qu'il qualifie de « nièce » de la veuve de François Sarran, et qui épouse en 1740 « Joseph » de Castelnau, conseiller au Parlement. La tante teste en sa faveur, et pour se conformer à son désir testamentaire, le seigneur de Castelnau joint son nom à celui d'Essenault, qui a été conservé par ses descendants. Si bien qu'en 1747 c'est Messire Léonard-Antoine de Castelnau, seigneur marquis d'Essenault, chevalier, baron de Cadillac, de Gageac, co-seigneur d'Issan, conseiller du roi au Parlement de Bordeaux, habitant en son hôtel rue Magudas, paroisse de St-Christoly, qui signe 2 arrentements, l'un le 27 juin avec Pierre Mourguet, laboureur, l'autre

8. Arch. dép. Dordogne, 2 E 1844/27.

9. Arch. dép. Gironde, C 2627, rôles de tailles tarifées, 1743. Il est bien regrettable que ces rôles aient disparu. Nous n'en possédons que quelques articles fragmentaires, ajoutés, probablement à la suite de confusions, à l'arpentement de Saussignac.

10. CHAIX D'EST-ANGE, *Dict. des familles françaises*, t. 9, p. 18.

avec Jean Thénac, sieur de Fumouse, le 1er juillet suivant. ¹¹ Chaix d'Est-Ange a donc commis une erreur. Il donne Léonard-Antoine de Castelnau comme fils de Joseph et de Pétronille d'Essenault. Or, il n'est pas possible que des parents mariés en 1740 aient pu avoir 7 ans plus tard, un fils conseiller au Parlement et réglant lui-même les affaires de ses seigneuries. Nous pensons que c'est Léonard-Antoine lui-même qui a épousé M^{me} d'Essenault et qui administre les biens dont elle vient d'hériter ou dont elle est co-seigneuresse. Mais cet arrangement de famille semble avoir duré peu de temps, puisqu'en 1750 Gageac est vendu ; et les « venderesses » sont les demoiselles « de Senaut » (*sic*) à l'exclusion de toute autre personne. Nous ne savons pas qui sont ces « demoiselles de Senaut » ; les prénoms manquent.

En 1763-64, lorsqu'Elie du Reclus fournit l'aveu et dénombrement pour son château et sa terre de Gageac, Marthe-Armande est seule nommée comme « défenderesse ». Que sont devenues ses co-héritières, sa sœur qui avait une fille, puis Pétronille qui avait aussi des enfants ? Pourquoi, en cas de décès de ces personnes, leurs héritiers sont-ils évincés ? L'absence de document ne nous permet pas de résoudre le problème posé par cette famille qui posséda Gageac pendant 200 ans.

11. Arch. dép. Gironde, 9 J 259 et Arch. dép. Dordogne, 2 E 1844/27.

XI

LA FAMILLE DU RECLUS (1750-1824)

La maison du Reclus, originaire du Poitou, vient se fixer en Périgord au 16^e siècle. Au 17^e, la famille habite Périgueux. En 1690, Pierre du Reclus ¹, conseiller au présidial, puis chevalier d'honneur, épouse Anne Chevalier de Capblanc. De cette union naissent Elie du Reclus, le 13 juillet 1694, puis encore 4 enfants ².

Après son veuvage, Anne Chevalier achète, pour son fils Elie, le château et la terre de Gageac, « moyennant 82.147 livres, y compris 7.147 l. d'arrérages, d'acptes et d'autres droits seigneuriaux, dus aux demoiselles de Senaut, vendèresses ». Elle paie 10.302 l. pour les loyaux coûts.

Mais cette acquisition excède ses moyens. L'acte d'achat porte « qu'il n'en a été payé que 39.147 l.... pour raison de quoi elle fit divers emprunts », qui se sont trouvés dus à son décès. Elle teste le 14 janvier 1752, instituant Elie son seul et unique héritier, et meurt le 18 janvier.

Voici donc Elie du Reclus seigneur de Gageac; en contrepartie, il doit payer « ce qui excède les 39.147 l. » et qui reste dû au jour du décès, ainsi que les intérêts de cette somme, courus depuis le contrat d'acquisition jusqu'au jour du décès.

Cet héritage est d'autant plus lourd qu'Anne Chevalier a fait argent de tous les biens disponibles en 1750, elle a même employé une partie de la dot d'Elisabeth de Roche, l'épouse d'Elie. Celui-ci doit donc payer le reliquat sur ses fonds personnels.

Il n'empêche que son frère Pierre prétend qu'il a été dépouillé injustement et attaque le testament de sa mère afin de recevoir la part qu'il réclame sur Gageac. Il s'ensuit un long procès qui dure jusqu'en 1776, mais Elie est déjà mort depuis le 22 février 1769. C'est avec sa veuve, tutrice de son fils aîné François, que le seigneur des Bories signe une transaction où il reçoit, en partie au moins, ce qu'il réclamait depuis 20 ans.

Au cours de ce procès, Pierre du Reclus, soucieux de ses

1. Les détails contenus dans ce chapitre ont tous été pris dans le fonds du Reclus, aux Arch. dép. Dordogne (2 E 1844).

2. Les autres enfants étaient : Pierre, seigneur des Bories; Joseph, enseigne au Régiment de Bresse en 1742; l'abbé du Reclus; et Marie, religieuse aux Dames de la Foi, à Périgueux.

intérêts, séjourne à Gageac de temps en temps et agit comme le fondé de pouvoir de son frère Elie. Il signe des arrentements et des baux avec les tenanciers et teste en faveur de son neveu en 1779.

Du mariage d'Elie avec Elisabeth de Roche, le 15 avril 1745, naissent François-Joseph, Catherine et Jean, appelé le chevalier de Capblanc.

Elie, qui n'est plus jeune, se préoccupe de l'avenir de ses enfants. Il fait instruire ses fils dans un collège, vraisemblablement à Nontron. Un document daté du 12 septembre 1760 nous fait connaître la nature des épreuves littéraires de l'examen subi ce jour-là par les « messieurs du Reclus », examen oral seulement où la mémoire joue le plus grand rôle.

Un peu plus tard, Elie songe à faire entrer son fils François aux pages du roi, à Versailles. Dans ce but, en 1767, il obtient l'appui de son ami Blondeau de Charnage, qui au mois d'octobre lui transmet une réponse favorable. Son fils entrera aux pages en 1770. Hélas, Elie meurt avant d'avoir vu son fils partir pour Versailles.

Le 26 juillet 1754, Elie rend hommage au roi « pour sa terre et seigneurie de Gageac, ci-devant jouie en baronnie ». En 1763-64 il fournira « l'aveu et dénombrement » consécutif à cet hommage ³; il paiera 412 l. pour l'enregistrement de cet acte.

Sa mère l'avait voulu baron, il veut être marquis. Il adresse donc à l'Intendant de Guyenne une requête afin de faire ériger sa baronnie en marquisat ⁴. Sa demande est rejetée, mais cela ne l'empêche pas de vouloir restaurer et embellir le château, dont il compte faire sa résidence principale.

Son livre de comptes mentionne une dépense de 10.107 livres « pour des travaux faits au château, pour porter les matériaux et le salaire des ouvriers ». Le serrurier, à lui seul, reçoit en plus 1.210 livres. Si l'on songe à la modicité des salaires — 8 sols par journée de manœuvre —, au fait que le seigneur a droit à 330 journées d'homme chaque année, fournies par ses vassaux ⁵, qu'il peut tirer de son domaine des bois de charpente, des planches et d'autres matériaux, sans parler des avantages qu'il doit à sa situation privilégiée, on voit l'ampleur qu'ont dû avoir ces travaux.

Elie du Reclus s'efforce également d'accroître les terres qui forment son domaine particulier dans la seigneurie. Il fait acquisition des biens de différents particuliers de Gageac pour

3. *B.S.H.A.P.*, t. IX, pp. 598 et suiv.

4. Arch. dép. Gironde, C 3375.

5. Détails fournis par l'aveu et dénombrement.

la somme de 2.954 livres; puis il retire et acquiert, par aubaine de fief, un borderage évalué à 1.200 livres, dont il n'a été payé que 900. Il fait construire une maison pour 150 livres; pour une autre acquisition il paie 40 livres; enfin, il donne 100 livres pour des réparations à l'église de Gageac qu'il nomme « la chapelle ».

Elisabeth de Roche, veuve d'Elie, n'a pas une tâche facile à partir de 1769. La voilà obligée de gérer les biens de ses enfants, avec des dettes restées impayées par son mari, des procès à soutenir, de grosses dépenses en perspective pour l'établissement de ses fils et de sa fille. L'aîné, François, va partir aux pages en 1770; le cadet l'y suivra bientôt. Or la vie à Versailles coûte cher, même dans une institution soutenue par l'Etat. La livrée, l'argent de poche, le prix de la pension dépassent mille livres par an. Et nous savons que le rapport de la seigneurie à cette époque était évalué à 258 l. 10 sols. Au bout de quelque temps le jeune gentilhomme sert aux mousquetaires⁶ ou aux cheval-légers; son frère aux gardes d'honneur. Ils ont besoin de sommes plus fortes encore pour tenir leur rang, c'est peut-être à cette pénurie d'argent liquide, que François doit d'avoir pris la passion du jeu; ce qui, bien qu'il fût, paraît-il, un « joueur heureux », n'arrangeait pas les choses.

Aussi, de plus en plus souvent, sa mère vend-elle des coupes de bois sur ses domaines de Lespinasse et de la Tuillière. Elle se montre dure envers les tenanciers ou les marchands de bois qui lui doivent de l'argent, et amère envers un sien parent, M. de Prune, qui lui fait attendre le règlement de l'héritage de son père et qui cherche à la dépouiller. Mais n'a-t-elle pas elle-même à se défendre contre des créanciers de plus en plus pressants ?

De Gageac, elle ne s'occupe que pour en tirer des revenus. Le 21 mars 1785, elle déclare « avoir reçu de Jean Pauvert, régisseur de Gageac, un acompte de 400 livres pour le pacte de la St-Jean prochaine ». Elle est donc réduite à demander des avances sur les fermages. Il est vrai que cette année-là, François épouse Pauline d'Ouat, fille d'un conseiller du roi à la Cour de Guyenne, après avoir quitté le service (23 avril).

Le jeune ménage s'installe à Périgueux, dans l'hôtel de la famille. Trois enfants naissent : René-Amédée, le 15 mars 1788; Luce-Gabrielle-Evelyne; puis Emile, nommé avec son frère et

6. *Le Chroniqueur du Périgord...*, t. I, p. 55, par le vicomte de Saint-Robert. Cet auteur appelle François du Reclus : « le cheval-léger ». Il n'est pas tendre pour lui ni pour son épouse Pauline Doat. D'autres auteurs disent qu'il a servi aux mousquetaires.

sa sœur dans l'acte de vente judiciaire du domaine de Gageac en 1824.

Ces trois enfants ne sont que des bébés lorsqu'au début de février 1792, la famille quitte Périgueux pour Paris avec le dessein d'émigrer.

Mais l'argent manque ; ils sont dans la misère lorsque la mort vient prendre François le 11 mars 1792. Il est enterré le lendemain dans le cimetière de la paroisse St-Augustin.

La jeune veuve reste à Paris quelque temps, puis va à Bordeaux. Mais c'est « une jolie tête un peu folle » et la voilà bientôt criblée de dettes.

Cependant l'absence prolongée de François est remarquée à Périgueux. On en déduit qu'il a émigré, et selon les lois en vigueur, le domaine de Gageac va être vendu comme bien national. Heureusement la mère intervient à temps et produit l'acte de décès de François. La saisie est levée le 2 août 1792, et les biens sont rendus à la veuve et aux enfants de François. La discorde n'en règne pas moins entre belle-mère et belle-fille. Elles plaident l'une contre l'autre pour être mises en possession des fermages de Gageac, les droits et privilèges féodaux n'existant plus. Pauline d'Ouat est de plus en plus endettée. En l'an XII, un huissier de Bordeaux vient signifier à Léonard-Antoine Rajeau, fermier du château, qu'il fait opposition à tout paiement entre les mains de la dame, jusqu'à ce que ses créanciers aient été payés.

Pendant ce temps, la pauvre vieille Elisabeth de Roche, ruinée elle aussi et couverte de dettes, voit son domaine de la Tuillière vendu aux enchères et ses maigres récoltes saisies et vendues à l'encan. Ses anciens serviteurs la poursuivent en justice pour le non-paiement de leurs gages. Elle meurt en l'an XII, abreuvée de chagrin et d'amertume.

Son petit-fils, René-Amédée du Reclus, baron de Gageac, n'eut pas une enfance heureuse. Sa mère le mit en pension au Collège de Juilly où, dit le Vicomte de St-Robert, « elle oublia de payer le prix de la pension », si bien que le jeune homme resta, en qualité de professeur, auprès de ses anciens maîtres pour acquitter la dette qu'il avait envers eux. Puis il s'engagea dans l'armée impériale et fut grièvement blessé devant Baylen. Il se fit réformer à grand peine, sa mère se souvenant de lui en cette circonstance, et étant allée supplier son colonel pour qu'on le gardât dans l'armée « dans l'intérêt de la gloire et du nom ». En 1812 il épousa M^{lle} de La Vergne et alla demeurer chez son épouse en Limousin.

Gageac n'intéressait guère son propriétaire, qui était d'ailleurs peu soucieux des questions d'argent « dont il faisait plaisanterie ». Ses créanciers firent saisir le château et les terres de Gageac. La première action judiciaire date de 1815, et la procédure traîna jusqu'en 1824. Le 30 novembre l'adjudication fut ordonnée par le tribunal de Bergerac. Elle eut lieu le lendemain 1^{er} décembre. La mise à prix était de 15.000 F ; les enchères montèrent jusqu'à 24.000 F. Ce fut Michel Doussault de la Primaudière qui devint ainsi propriétaire du domaine de Gageac.

XII

MICHEL DOUSSAULT DE LA PRIMAUDIÈRE ET SES DESCENDANTS (de 1824 à nos jours)

Michel Doussault de la Primaudière ¹ naquit le 9 mai 1768, au château de l'Épronnière, dans la Mayenne. Officier, il épousa Marie-Clémence Bricheau de Larmane, le 21 mai 1795, pendant qu'il était en garnison à Ste-Foy-la-Grande. Ils eurent deux fils et une fille. Il servit dans les armées impériales et fut fait chevalier de la Légion d'honneur le 19 avril 1814.

Pendant la première Restauration il se rallia à Louis XVIII. Au péril de sa vie, il sauva un officier au service du Tsar, qui se noyait dans la Seine. Cet acte de courage lui valut la reconnaissance et les faveurs du Tsar, qui lui remit les insignes de l'ordre russe de Ste-Anne. Le roi de France le décora de la croix de Saint-Louis et en septembre 1821 le confirma dans le titre de baron héréditaire, donné par Napoléon.

Retiré du service, Michel siégea dans les assemblées élues du département de la Dordogne, dont il fut notamment conseiller général.

En 1824, Michel de la Primaudière fut heureux d'acquérir Gageac, car il ne se plaisait pas à Larmane ². Mais il eut bien soin de préciser dans le contrat d'achat, que la somme employée à cette acquisition provenait de ses biens propres... « afin que le domaine de Gageac soit désormais considéré comme sa propriété personnelle, exclusive et particulière ».

Le châtelain a laissé aux gens du village le souvenir de ses

1. Les notes biographiques fournies par M^{me} de la Verrie proviennent des archives de Gageac.

2. Larmane est sur le territoire de Laroquette, commune de Port-Ste-Foy-et-Ponchapt, canton de Vélines.

colères et de ses violentes querelles avec ses voisins du Pinasseau, au sujet d'un droit de puisage qu'il refusait d'admettre avec la dernière énergie.

Il mourut le 9 mai 1839, et fut, selon sa volonté, enterré près de l'allée des Cèdres qui va du portail ogival vers la garenne.

Sa fille Virginie, héritière de Gageac, y vécut jusqu'en 1879 et fut enterrée près de son père. Elle laissa le domaine à sa nièce, Mathilde Doussault de la Primaudière, qui avait épousé Geoffroy de La Verrie de Vivans en 1872.

Marthe MARSAC.

(A suivre).

LE PLUS ANCIEN PLAN CADASTRAL DE BERGERAC

On a négligé jusqu'ici d'accorder toute l'attention qu'il méritait à un plan parcellaire de Bergerac d'origine seigneuriale, conservé aux Archives nationales dans la série N, sous la cote N IV Dordogne. Il fait partie d'un atlas de 50 plans concernant la seigneurie, ou « domaine de Bergerac » qui appartient au roi jusqu'en juin 1772¹. Ce plan, avec l'ensemble de l'atlas dont il constitue la première feuille, malgré son caractère exceptionnel, n'avait pas été identifié jusqu'à maintenant. Nous voudrions ici, d'abord, décrire la nature de ce plan et de l'atlas auquel il appartient, puis donner des indications sur son origine et le contexte dans lequel il doit être replacé, enfin, proposer quelques remarques au sujet de sa valeur documentaire.

L'existence de ce plan et de l'atlas avait été signalée rapidement par H. Labroue dans son étude sur Lakanal, au moyen d'une note où il soulignait son intérêt topographique et son caractère particulièrement détaillé.² Cette indication eut le mérite de mettre notre attention en éveil. Plus récemment, le *Catalogue général des cartes, plans et dessins d'architecture* (série N) nous le présentait comme un « plan de la ville et banlieue de Bergerac », en insistant sur les renseignements d'ordre

1. Voici comment doivent être présentés et analysés ces plans : Arch. nat., N IV Dordogne I. *Cartes du domaine de Bergerac*, atlas relié en veau moucheté, 50 plans-terriers, 78 cm × 55 cm, couleurs, légende, sans échelle, 1773-1783. Cf. Arch. nat., P 2166 à P 2169 (échange entre le roi et le sieur de La Force, marquis de Caumont, du domaine de Bergerac en Guyenne, contre 84 arpents de bois en forêt de Senouches, 4 juin 1772). 1. Bergerac, ville et banlieue, 8 plans, n^{os} 1-5, 10, 29 et 30. — 2. Paroisse de Saint-Martin, 22 plans, n^{os} 6-9 et 11-28. — 3. Paroisse de la Madeleine, 4 plans, n^{os} 31-34. — 4. Paroisse de Maurens, n^o 37. — 5. Paroisse de Ginestet, n^o 38. — 6. Paroisse de Ste-Foy-des-Vignes, 2 plan, n^{os} 39 et 40. — 7. Paroisse de Lembras, 2 plans, n^{os} 41 et 42. — 8. Paroisse de Campsegret, 2 plans, n^{os} 43 et 44. — 9. Bourg de Mouleydier, n^o 45. — 10. Paroisse de Creysson, n^o 46. — 11. Plans n^{os} 47 à 50 : 4 fiefs en censive situés dans des paroisses indépendantes du domaine de Bergerac. N^o 47 : tènement de la Cavaille à St-Cernin ; n^o 48 : tènement de la Vigneirie à St-Nexans ; n^o 49, tènement de Jean Xans à St-Christophe ; n^o 50, tènement de Lartenac à St-Julien. Ces cartes nous donnent la configuration exacte de la seigneurie de Bergerac, tout entière située dans la ville, sa banlieue et plusieurs paroisses rurales au Nord. Au Sud de la Dordogne, seuls en font partie le bourg de la Madeleine et la paroisse immédiatement attenante et quelques petits fiefs en censive.

2. H. Labroue, *La mission du Conventionnel Lakanal dans la Dordogne en l'an II (Octobre 93 - Août 94)*, Paris, 1911, p. 422, n^o 3.

topographique qu'il pouvait fournir.³ Le même catalogue nous présentait également, rangés dans la catégorie « plans de terroirs », la plupart des autres plans contenus dans le même atlas. Aucune référence, cependant, n'y était faite quant au caractère organique de ces plans concernant une même seigneurie, ni à leur nature particulière.

Il s'agit, en fait, d'un plan-terrier de la ville de Bergerac, partie centrale de la seigneurie qui s'étendait sur plusieurs paroisses au Nord et à l'Est de la ville. L'atlas, dessiné entre 1773 et 1783, groupe tous les plans qui couvrent l'ensemble du territoire de la seigneurie ou « domaine de Bergerac ». Les plans-terriers, comme on le sait, sont des plans cadastraux à destination seigneuriale qui, au XVIII^e siècle surtout, accompagnaient et illustraient le terrier proprement dit d'une seigneurie. Du terrier lui-même, il n'est de définition plus explicite que celle que nous trouvons dans le Code des Terriers de 1761 : le terrier est « la description de tous les héritages nobles qui sont dans la mouvance féodale, de tous les héritages roturiers qui sont dans la censive, de tous les services, cens, rentes, dîmes, terrages, champarts, corvées, etc. ».⁴ En somme, nos plans de Bergerac et de sa seigneurie accompagnaient le terrier ou inventaire de ladite seigneurie (que nous avons d'ailleurs retrouvé ultérieurement) destiné à préciser et à garantir le paiement des droits, cens et rentes qui y sont dûs. Les légendes qui se trouvent en marge de chaque plan, et en particulier du plan n° 1 (plan de la ville), ne laissent aucun doute à ce sujet. On peut y lire les indications suivantes : « Les fiefs en censives » (c'est-à-dire les héritages roturiers qui payent le cens) « de la directe du domaine de Bergerac » (c'est-à-dire appartenant à la réserve du seigneur éminent : le roi jusqu'en 1772) « sont encinctes de couleur rouge, ceux de la même directe dont les devoirs et prestations ne sont pas servis sont marqués de points rouges et ceux prétendus libres de cens marqués de lettre L, et les numéros du dénombrement sont rapportés dans chaque case d'iceux ». Dénombrements, aveux, déclarations sont, en effet, les types mêmes de documents qui constituent un terrier. Ce plan, ainsi que tous ceux qui forment l'atlas, se rapporte à un dénombre-

3. *Catalogue général des cartes, plans et dessins d'architecture (série N)*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1964, pp. 155-157, n° 713, 714, 715, 716, 717, 718, 722, 723, 724.

4. Cité par A. Soboul. *De la pratique des terriers*, p. 1051, in *Annales (E.S.C.)*, n° 6, 1964, pp. 1045-1065. Sur les terriers, en outre : A. Soboul, *Note sur l'étude des documents fonciers du XVIII^e siècle, Terriers, Cadastres Campoix*, pp. 1-33, et J. Dupaquier, *Étude de la Propriété et de la société rurale d'après les terriers*, pp. 34-46, in *Révolution et Économie rurale*, ouvrage collectif, Paris, Impr. nat., 1965.

ment définissant les différentes parcelles, leur superficie, leur valeur et utilité, leur propriétaire, précisant les droits, cens et rentes qui y sont dus. Les numéros inscrits sur chaque parcelle du plan sont les numéros du dénombrement particulier qui la concerne, en l'occurrence celui du seigneur dont elle relève. Le plan, ainsi, distingue les mouvances féodales qui se partagent la seigneurie : les fiefs en censive « du seigneur de la Beaume sont encincts de couleur verte, ceux du seigneur de Naillac de bleu, ceux du seigneur de la Roche de la Vigotie de noir, ceux des Cordeliers pourpre, ceux des Carmes couleur de sable, ceux du seigneur de Lespinassat de violet ainsi que ceux de Madame de Villepontoux sa mère, ceux de la dame duchesse d'Anville de gris, ceux du prévôt d'Issigeac couleur d'eau ». Dix seigneurs laïcs et ecclésiastiques, en comptant le seigneur éminent, se partageaient ainsi la juridiction seigneuriale sur la ville à la veille de la Révolution. Ce plan cadastral a été dessiné afin de figurer leurs parts respectives et porte l'indication de toutes les parcelles bâties avec l'inscription de leurs propriétaires.

Quelle est l'origine de ce plan-terrier de Bergerac et de l'atlas dont il fait partie ? A quelle occasion et dans quelles circonstances a-t-il été dessiné ? Peut-on enfin le restituer à l'ensemble du terrier dont il n'est que l'aspect figuratif en retrouvant les dénombremens et déclarations qu'il accompagnait ? Nous avons pu répondre à ces questions à l'aide d'indices contenus dans l'atlas même.

Les éléments d'identification contenus dans l'atlas même nous ont amené à deux ordres de conclusions. Premièrement le plan-terrier de Bergerac et ceux de la seigneurie, que nous avons retrouvés, avaient été dessinés à l'occasion de l'échange du « domaine de Bergerac » appartenant au roi contre les 84 arpents de bois en forêt de Senonches appartenant à Bertrand Nompars de Caumont, marquis de La Force et de Caumont, échange qui fut ratifié par contrat « passé devant Duclos de Fresnoy et son confrère, notaires au Châtelet de Paris, le 4 juin 1772 ». ⁵ Le roi, après avoir acheté au prince de Conti, le 9 octobre 1770, le comté de Senonches et « forêt en dépendante », mit fin au morcellement de la forêt de Senonches, en rachetant par échange de 1771 à 1774 toutes les parcelles appartenant encore

5. Sur l'échange du domaine de Bergerac contre 84 arpents de la forêt de Senonches (confins du Perche et du Thimerais), cf. G. Charrier, *Jurades de Bergerac*, passim, t. XII-XIII. — Arch. mun. de Bergerac, layette 3, liasse 15, n° 21, ordonnance du 16 août 1772. Arch. nat., Série P (Chambre des Comptes de Paris), sous-série III, Echanges, 34 cartons de cette sous-série de P 2146 à P 2180 sont relatifs à l'acquisition par échange de la forêt de Senonches par le roi.

à différents seigneurs et constitua ainsi la forêt de Senonches en forêt royale « dont il n'entend point en faire la réunion au domaine de la couronne mais au contraire en jouir et disposer librement, distinctement et séparément, et ainsi qu'Elle le jugerait à propos ». Ceci nous donne un aperçu intéressant sur la politique forestière de la royauté à la veille de la Révolution. Les La Force, d'autre part, dont les possessions étaient si proches de Bergerac, étaient depuis 1596 engagistes de portions du « domaine de Bergerac », et ils avaient tout avantage à accroître leur prise sur la seigneurie de Bergerac en obtenant par cet échange toutes les possessions et tous les droits du roi, directe, seigneurie et justice, « fonds et revenu annuel » du « domaine de Bergerac », seigneurie royale depuis 1339. Ce qui, dans le document, nous orienta vers son identification dans le contexte de l'échange du 4 juin 1772, fut la présence dans la page de garde de l'atlas de débris de papier portant les mentions : « Echange Bergerac n° 659, 1 volume et un paquet » et « Echange entre... et Madame la Marquise de Caumont du domaine de Bergerac ». L'atlas, au dos de sa première feuille, est signé par « Maître de Bois, chevalier, procureur de Madame de Caumont en la vaccation du 27 mai 1783 », et par Fraigneau, commissaire du roi et lieutenant criminel au sénéchal de Bergerac, avec la mention « Pour ne varier » (*ne varietur*).

En second lieu, la mention de la Chambre des Comptes par l'expert feudiste, auteur de l'atlas, dans la légende de l'avant-dernier plan (n° 49), et le texte de l'ordonnance royale du 16 août 1772⁶ nous donnèrent la clé qui nous permit à la fois de retrouver le terrier et les nombreux autres documents accompagnant l'atlas-terrier, et d'interpréter l'existence de cet ensemble documentaire considérable aux Archives nationales. A l'occasion de l'échange, la Chambre des Comptes de Paris « qui était la cour souveraine où se rendaient les comptes de tous les deniers royaux, où l'on enregistrerait les hommages, aveux, dénombremens dus au roi, les serments de fidélité et tous les actes qui concernaient les finances du Roi et son domaine »,⁷ lança une grande enquête d'évaluation du « domaine » échangé pour établir le bilan de l'échange et ainsi estimer si l'une ou l'autre des parties ne devait pas compenser par paiement la différence de valeur estimée entre les objets échangés.

Ainsi l'ordonnance du 16 août 1772 stipule : « De par le Roi et nos seigneurs les commissaires de la Chambre des Comp-

6. Arch. mun. de Bergerac, layette 3, liasse 15, n° 21.

7. A. Bruel, *Répertoire numérique des Archives de la Chambre des Comptes de Paris (série P)*, Paris, 1896 : Introduction.

les députés par Sa Majesté pour procéder aux évaluations des biens respectivement échangés entre le Roi et le sieur Marquis de Caumont... Au sieur Fraigneau, lieutenant criminel au Sénéchal de Bergerac, salut. ...Nous, commissaires susdits, vous mandons et commettons par ces présentes pour, à la requête du Procureur général du Roi, en sa présence ou celle du Substitut qui sera par lui nommé sur les lieux, poursuite et diligence dudit sieur Marquis de Caumont, et en sa présence ou celle de son fondé de procuration spéciale, vous informer bien et diligemment de la consistance et valeur, tant en fonds qu'en revenu annuel, de tous et un chacun les biens, héritages et droits dépendans du domaine de Bergerac déclaré audit contrat consister en cens et rentes, agriers, lods et ventes, et autres droits seigneuriaux, aux mutations par vente et par échange, tant dans la ville de Bergerac que dans la chàtellenie de Maurens et Montleydier ; droits de prélation, de martinage, de créac et saumon ; droit de pêche sur le lac du Deffect, le droit que prend Sa Majesté sur les dixmes des paroisses de Saint-Martin, Saint-Christophe et de la Madeleine de Bergerac ; droits de mesurage et de péage dans ladite ville ; la mouvance des fiefs qui peuvent relever dudit domaine, le tout cédé audit sieur Marquis de Caumont, avec la haute, moyenne et basse justice de ladite ville et territoire de Bergerac, et généralement tous autres droits utiles et honorifiques desdits domaine, seigneurie et justice, leurs circonstances et dépendances sans aucune exception et réserve, même tous droits négligés, recelés ou usurpés ; lors de laquelle information il sera fait dans votre procès-verbal distinction des domaines et droits, sous quelque dénomination qu'ils puissent être ; aux cautions desdits fermiers, même à tous notaires, tabellions, receveurs des domaines, et à tous autres de représenter par devant vous, les baux, tant anciens que nouveaux, marchés et contre-lettres, états de produit, de recette, d'ensaisinement, terriers, cueillerets, déclarations, tarifs, pancartes et autres titres, pièces et renseignements qu'ils peuvent avoir en leur possession, concernant lesdits biens et droits ; de déclarer s'ils en jouissent et sont en possession, la consistance, qualité, étendue, et produit desdits biens, pendant les dix années antérieures à l'année 1772 ; le prix des fermes, les charges et redevances qu'ils sont tenus d'acquitter outre et par-dessus le prix de leurs baux, les réserves y portées et à quoi ils estiment que peuvent monter par chacun an lesdites charges et réserves ; et en ce qui concerne les cens et rentes, de faire la distinction des cens d'avec les rentes et redevances, soit en argent soit en nature ; comme aussi seront tenus lesdits fermiers ou régisseurs, pour raison des

droits de champart si aucuns sont dus, de déclarer particulièrement les terres et héritages qui y sont sujets, les terroirs et lieux où ils sont situés, le nom des propriétaires, la quotité et le produit desdits droits de champart, s'ils en ont joui sans trouble, et pour quelle somme ils estiment que la perception de ces droits soit entrée dans le prix de leurs baux; et dans le cas où la consistance et limites desdits biens, terres et héritages, landes, bruyères, terres vaines et vagues de toute nature, ne seraient pas suffisamment déterminés, et s'il est ainsi par vous jugé, ordonnons qu'ils seront mesurés et arpentés par arpenteur royal par vous nommé d'office, lequel énoncera dans son procès-verbal la mesure dont on se sert dans l'étendue desdits domaines, et le rapport et proportion que ladite mesure peut avoir avec celle de Paris; comme aussi que dans le cas où il se trouverait dans lesdits domaines des héritages et droits non afferlés, et dont la valeur ne vous paraîtrait pas justifiée par pièces suffisantes, qu'il sera procédé à leur estimation par experts et gens à ce connoissans, qui seront nommés à cet effet, et convenus entre le substitut du Procureur général du Roi, et le fondé de procuration dudit sieur Marquis de Caumont

Enjoignons en outre à tous vassaux et particuliers laïcs et ecclésiastiques, communautés séculières et régulières, et autres possédans terres, seigneuries, fiefs, tant de dignités que simples fiefs, domaines et autres biens et droits relevant dudit domaine et seigneurie de Bergerac, et chàtellenie de Maurens et Montleydier, de faire par devant vous des déclarations de la qualité et consistance d'iceux, de leur prix et valeur, en distinguant ce qui est en fief d'avec ce qui est en roture, du prix porté par leurs contrats d'acquisition, des droits payés aux mutations; comme aussi des fiefs mouvans desdits seigneurs particuliers, et tenus en arrière-fief de ladite seigneurie; et à faute par lesdits propriétaires de fournir lesdites déclarations au plus tard dans deux mois, à compter du jour de la signification ou publication du présent jugement, soit par-devant vous, lors de votre transport sur les lieux, soit par-devant nous ils y seront contraints à la requête du Procureur général du Roi, par saisie desdits fiefs, terres, seigneuries, et domaines, en vertu dudit jugement et sans qu'il en soit besoin d'autre... etc. »

Ces extraits donnent une idée de l'ensemble de l'ordonnance qui lança l'enquête d'évaluation, close seulement en 1786. Ils révèlent aussi son esprit qui, à notre avis, tient à la fois du mouvement de « réaction féodale » et du « despotisme éclairé », caractéristiques de cette fin de l'Ancien Régime. Nous ne pouvons, ici, développer cet aspect. Les résultats de cette

enquête fort détaillée (13 août 1772-27 juin 1786), où furent produites des pièces remontant au XIV^e siècle, sont conservés aux Archives nationales dans 4 cartons de la série P, appartenant précisément à la sous-série III, Echanges, sous les cotes P 2166 à P 2169.⁸ Cet ensemble documentaire précieux dont font partie intégrante le plan et l'atlas (N IV Dordogne I) est ainsi parvenu jusqu'à nous, grâce à l'enquête aux fins d'évaluation décrétée par la Chambre des Comptes de Paris qui a provoqué leur envoi à Paris. Sur place, ils n'auraient sans doute pas survécu à la Révolution et à la colère des Bergeracois. Ceux-ci avaient manifesté une violente opposition à l'échange lui-même.

Dater précisément l'opération de confection de l'atlas ne semble pas possible. La date du 27 mai 1783 inscrite au dos de la première feuille est celle où l'expert feudiste a déposé l'ensemble de son travail, une fois terminé, 50 plans-terriers cadastraux sous la forme d'un grand volume relié en veau moucheté avec pour titre « Cartes du domaine de Bergerac ». Il avait dû commencer à dessiner ces plans dès la date de sa nomination comme expert, le 15 juin 1773. Nous connaissons son nom, car il se présente en tête de plusieurs rapports envoyés à la Chambre des Comptes : « Je Estienne Cazamajou, notaire royal et feudiste soussigné en exécution du jugement de nos seigneurs les commissaires de la Chambre des Comptes, députés par le Roy du 16 avril 1772, expert convenu et nommé par l'ordonnance de M^e Jean Philippe Fraigneaud, conseiller du Roi, lieutenant criminel en la Sénéchaussée de Périgord, siège de Bergerac, commissaire en cette partie du 21 avril 1773 pour faire les toisés, arpentement et plans figuratifs pendant le cours des opérations ordonnées par le jugement des fonds et héritages dont s'agit, ayant à ces fins prêté le serment requis, par-devant lui en la vacation de son procès-verbal de 15 juin audit an ».⁹ Ces plans ont donc été dessinés, au fur et à mesure des toisés et arpentements menés, par le feudiste Cazamajou, entre 1773 et 1783.

Nous nous bornerons, maintenant, à faire quelques remarques sur la valeur documentaire de ces plans figuratifs associés

8. P 2166 à P 2169 : dans ces 4 cartons les éléments les plus importants sont : 1. P 2166, 2 grosses liasses des minutes du procès-verbal d'évaluation (pièces de production) de 1772 à 1786 ; 2. P 2167, le procès-verbal des objets du domaine de Bergerac, un registre relié, 1773-1778 ; 3. P 2168, les aveux et dénombrements des différents seigneurs, 29 pièces groupées sous la rubrique « Mouvances féodales » et se référant directement à l'atlas de plans-terriers ; 4. P 2169, nombreux rapports de l'expert feudiste, enquêtes sur le prix des denrées de 1762 à 1771 (grains), sur les pêcheries, sur la population des paroisses de la seigneurie, etc.

9. P 2169, rapport du 16 juin 1773.

au terrier et à l'enquête d'évaluation dont ils dépendent, en soulignant particulièrement l'intérêt du premier d'entre eux : le plan cadastral de la ville de Bergerac.

En premier lieu, dans la mesure où le terrier est l'instrument de l'exploitation seigneuriale, ces plans associés au terrier constitué par les dénombrements des différents seigneurs ayant juridiction sur Bergerac et par les minutes du procès-verbal d'évaluation, devraient permettre de préciser les conditions du régime seigneurial à Bergerac, à la fin du XVIII^e siècle. Et ceci sur le plan juridique, certes, mais plus encore, comme nous y convie Albert Soboul dans une étude récente, sur le plan économique et social par une « analyse économique et sociale des droits et redevances, à travers une élaboration statistique des données » du terrier.¹⁰ Cette étude doit être, évidemment, étendue à l'ensemble de la seigneurie qui comprend plusieurs paroisses au Nord et à l'Est de la ville. Elle fera apparaître le poids réel des différentes seigneuries, éminentes et vassales, sur la vie économique de la ville de Bergerac et d'une partie importante de son arrière-pays rural, en particulier les vignobles du Nord, à la veille de la Révolution.¹¹

En second lieu, les contours de la société bergeracoise doivent pouvoir être définis avec grande précision. Le plan, déjà, nous donne la liste de tous les propriétaires nobles, ecclésiastiques et roturiers à Bergerac et l'emplacement de leurs maisons. Avec les déclarations du terrier où les propriétaires précisent leur état et profession, la consistance et la valeur de leurs biens, il nous sera possible de connaître la structure sociale à l'intérieur du groupe des possédants et d'une façon générale la répartition de la propriété urbaine et rurale en prolongeant notre dépouillement aux plans concernant la zone rurale au Nord de la ville. Les rapports de la ville et de son arrière-pays au Nord, la structure agraire de cette zone comme les activités économiques dont la ville, sa banlieue et une grande part de sa campagne sont le théâtre dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, pourront ainsi être mis en lumière.

Cependant, pour atteindre au-delà des possédants, les autres catégories de la société bergeracoise, il faut faire appel aux registres paroissiaux de Saint-Jacques et aux registres protestants pour la ville, et pour la zone Nord à ceux des paroisses

10. A. Soboul. *Note sur l'étude des documents fonciers du XVIII^e s.*, p. 12.

11. Ceci intéresse notre thèse de doctorat (3^e cycle), sur le vignoble et le vin de la vallée de la Dordogne du XI^e au XVIII^e s.

qui ont été conservés.¹² Les plans et le terrier donnent à toute étude socio-démographique une base précieuse. Pour la ville et sa banlieue immédiate, par exemple, le nombre des maisons révélé par le plan peut aider à préciser, avec les renseignements des registres paroissiaux et des dénombrements de feux, le nombre et la densité de la population concentrée dans ses limites, à l'époque.

Du point de vue topographique, enfin, nous avons, ici, le plus ancien plan authentique de Bergerac, le plus précis qui soit. Pour la topographie de la ville sous l'Ancien Régime, ce plan cadastral est un document fondamental. Le détail des rues et des quartiers y est entièrement révélé; le nombre des rues dénommées et figurées y est bien plus grand que dans la liste de Lespine.¹³ Tous les monuments publics, églises, couvents, places, fontaines, moulins, ponts, ports, ruisseaux, y sont indiqués avec précision. Une confrontation avec le plan cadastral de 1819 doit permettre de mesurer le développement urbain de Bergerac de la fin du XVIII^e siècle au début de la Restauration. La seconde cité du Périgord semble avoir beaucoup plus évolué pendant cette période que pendant les siècles allant de la fin du Moyen Age au XVIII^e siècle. Il est frappant de constater sur notre plan combien la ville avec ses maisons contiguës reste encore enserrée dans ses limites traditionnelles et combien le contraste est marqué entre la ville au tissu fort serré et les quartiers de la « banlieue » avec de vastes et nombreux jardins et les champs très proches.

Ces quelques remarques permettent d'entrevoir les possibilités d'exploitation de cette source nouvelle. Elles donnent une idée de l'intérêt et de la valeur de la découverte de ce terrier complet de la seigneurie de Bergerac avec plans figuratifs contenu dans la vaste enquête d'évaluation suscitée par la Chambre des Comptes de 1772 à 1786. Il ne reste plus qu'à se mettre à l'œuvre.

Jacques BEAUROY.

12. La plupart de ces registres paroissiaux sont conservés pour le XVIII^e siècle, aux Archives municipales de Bergerac et aux Archives départementales à Périgueux.

13. Bibl. nat., coll. Périgord, 48, fol. 400 (renseignement aimablement communiqué par M. Coq).

Note sur quelques actes notariés concernant le château et les châtelains de Monbazillac à la fin du XVII^e siècle

On sait que le château de Monbazillac fut, en 1666, pour le prix de 75.000 livres, vendu par un de Brisay à Pierre de Barraud, seigneur de Fournil, qui était protestant. Ce dernier titra donc désormais vicomte de Monbazillac. Le 18 avril 1646, il avait épousé sa cousine germaine, Marie, fille unique de Jean, seigneur de la Place et de Jeanne d'Alba. Marie de Barraud devint veuve peu après 1674; elle frisait alors la cinquantaine. Pourtant elle se remaria dix ans après, le 25 juin 1685, avec Elzéar de Luxe, baron de Capien, avocat général à la Chambre de l'Edit de Guyenne. Elle avait abjuré le protestantisme le matin même de ce remariage, Elzéar de Luxe étant catholique. Elle mourut sans hoirs le 21 septembre 1705, âgée d'environ 80 ans, ayant habité continuellement le château de Monbazillac de 1666 à 1705.¹

A défaut de connaître la vie quotidienne au château de Monbazillac pendant qu'elle en était la « dame vicomtesse », nous avons opéré quelques sondages dans les archives notariales de la fin du XVII^e siècle. Le notaire du château était alors M^e Pigeard de Gurbert.²

En 1693, c'est à plusieurs reprises que ce dernier monte au château pour y rédiger des actes. Le 15 janvier, voici une sentence et notification au s^r Latour, cadet, pour M. de Luxe de Capien. Le 15 février, c'est une décharge de M. de Capien pour Jean Vergnaud, procureur d'office de la présente juridiction, habitant de la ville de Bergerac. Le 14 avril, c'est une subrogation faite à M^{me} de Capien par Jean Blanc, tuilier, demeurant au bourg de la présente paroisse. Le 28 avril, quittance d'achat

1. Sur Marie de Barraud, cf. Saint-Saud, *Rôle des bans...* p. 194, et *Généalogies périgourdines*, I, p. 92. Les actes d'abjuration et de mariage de 1685 sont conservés aux Arch. Dép. (registres paroissiaux de Monbazillac).
2. Tous les actes notariés cités sont extraits des minutes du notaire bergérois Pigeard de Gurbert, minutes conservées par sa famille ou aux archives du château de Monbazillac.

par M^{me} de Capian à Françoise Blanquie de Niotte-Coste, veuve de feu Guilhem Labonne, habitant au village de Labadie, paroisse de Colombier. Le 29 avril, cession est faite par Louis Giniac, s^r de Lacave, habitant du lieu de Maison-Neuve, présente paroisse, à M. le vicomte de Capian, faisant pour la vicomtesse de Capian, veuve de feu messire Pierre de Barraud. Le 7 juillet, acte d'appel pour M^{me} de Capian contre Ysabeau Coannel et autres. Le 11 novembre, voici un obligé pour Madame de Capian contre Jean Blanc, tuilier, natif du bourg de Pompadou (*sic*) en Limousin, habitant au bourg de Monbazillac (la tuilière donnée à ferme au tuilier par la vicomtesse était située audit bourg; elle fabriquait des « tuiles crus et plat et de la brique »). Le tuilier ayant fait des dettes, ses biens seront vendus.

L'année 1699 révèle de nombreux actes passés chez le notaire Pigcard de Gurbert par les de Luxe de Capian. Le 20 janvier, obligé pour dame Marie de Luxe contre Jean de Chansieux dit Rambaud. Le 22 janvier, compte et obligé pour la même contre Pierre Lespinasse, laboureur, habitant au lieu de Roumanière, paroisse de Saint-Christophe.

Le 3 février, obligé pour la même contre Jeanne Esguières, habitant au village des Combes. Le 6 février, compte et obligé pour la même contre Marguerite du Puy, veuve de Pierre Labonne, dit Lacoste. Le 27 février, opposition pour M. de Luxe contre Madame de Planteau. Le 28 février, compte entre Madame de Capian portant obligation en sa faveur et damoiselle Jeanne de Pagès, veuve du s^r Planteau, s^r du Baradis.

Le 1^{er} mars, procuration pour Marie de Barraud de Luxe à Jean Familh. Le 7 mars, cession faite à la même par Marguerite du Burg, veuve de Jean Bontemps, s^r de la Sablière, habitant le bourg de la Madeleine à Bergerac. Le 19 mars, achat par Madame de Capian des papiers du greffe de Monbazillac, pour Ellie Talleton, praticien, habitant ledit bourg.

Le 24 avril, compte et obligé pour Madame de Capian contre Jeanne Bordier, damoiselle, fille héritière de feu Etienne Bordier, s^r du Reclaud, habitant au bourg de la Madeleine. Le 28 avril, compte et obligé pour M^{me} de Capian contre Ellizé de Venandière, s^r du Claud, fils de feu Jacques, habitant au village de Beaumaine, paroisse de Beaupouyet.

Le 6 mai, reconnaissance faite à la même par Anne Daget, veuve de Gabriel Lespinasse, fille de feu Jean et de Marie Sergenton, habitante de la ville de Bergerac.

Le 3 octobre, c'est un acte important. Il s'agit d'une sommation faite par Eléazard de Luxe, s^r de Capian, Gouvan, Maret, vicomte de Monbazillac, Fournils, Monjeu et autres places,

conseiller du roi au Parlement de Bordeaux, contre Léonard, maître maçon, demeurant près de Mouleydier. Ce Léonard avait, le 5 août courant, passé marché pour faire une « muraille à chaux et à sable qui retienne l'eau du vivier », au fond du jardin du château, entre ce jardin et le « bocceage par où l'on va à l'église ». Un pont, probablement bâti par Léonard, enjambe encore ce vivier. Mais ledit mur avait été mal monté; il menaçait ruine et laissait passer l'eau. Le maçon avait pourtant touché la somme convenue, soit 90 livres. Il avait même perçu 8 livres de trop ! On lui demandait donc de refaire le travail, de taluter les murs, de bâtir des « harbotans » (arcs-boutants), faute de quoi des arbitres seraient nommés pour régler le litige.

Si l'on regrette fort que cet acte ne concerne pas le château lui-même (sur l'architecture et les maîtres d'œuvre duquel on ne sait rien), du moins cet acte nous indique-t-il qu'il y avait dans le jardin un pigeonnier (maintenant disparu) et un chemin « comme qui va au village de la Cattie » (*sic*).

Jean SECRET.

ENCORE CYRANO !

Notre ancien collègue M. Humbert Augeard vient de publier un opuscule de 38 pages¹ où il tente avec beaucoup d'imagination d'établir que Cyrano de Bergerac, quoique né à Paris et mort à Sannois, en Ile-de-France, était bien d'origine bergeracoise. Je n'aurais certes pas gaspillé une partie de mon temps à reprendre cette question déjà fort débattue² si M. Augeard n'avait pris un peu trop vivement à partie dans sa brochure et les archivistes de la Dordogne et notre Société.

M. Augeard écrit dans une langue bouillonnante et difficile, parfois même incorrecte ou quasiment incompréhensible (voir par exemple, p. 4, le paragraphe relatif à l'archevêque de Sens, ou encore, p. 6, l'étonnant passage sur Bergerac). Il mélange habilement le vrai et le faux, les faits historiques et les faits supposés, et ses conclusions ne s'embarrassent pas de preuves (ainsi, p. 12, « la forteresse dut être réduite » ; p. 15, « il est légitime de penser que » ; p. 16, « il est à penser que » ; p. 17, « tout ne dut pas être rompu » ; p. 21, « il est bien à supposer que » ; p. 22, « dont il dut trouver le récit », etc.).

Toute sa démonstration reposant sur une pétition de principe, M. Augeard embrouille à plaisir les choses et émaille ses propos de digressions inattendues (p. 7, par exemple, sa dissertation sur les Galls ; p. 9, ses théories linguistiques ; p. 28, son couplet généalogique). Cette pseudo-science pourrait faire illusion, aussi est-il nécessaire de voir les choses d'un peu plus près.

L'argumentation de M. Augeard est basée sur ce qu'il appelle des preuves « historiques », sur des considérations d'ordre étymologique, sur le soi-disant « portrait » de la tour Cyrano, à Lembras, et enfin sur le « décryptage » du début de l'« Histoire comique des états et empires du soleil ». Tout ce laborieux édifice, nous allons le voir, n'est qu'un château de cartes.

*
**

M. Augeard, c'est là son plus grand mérite, mentionne (p. 4 de sa brochure) l'existence aux Archives de la Dordogne³ d'un « papier » donné par Philippe de Bosredon en 1882 et fournissant l'acte de baptême à Sens, en 1532, d'un Savinien Cirano. Ce « papier », qui en réalité est un parchemin, semblé avoir été

1. M.-H. AUGEARD, *Savinien II de Cyrano de Bergerac*, Bergerac, Copie-Flash, 1966.
2. On trouvera l'essentiel de la bibliographie sur Cyrano dans Louis DESVERGNES, *La farce de Cyrano... à Bergerac*, Paris, G. Saffroy, 1956, et dans Georges MONGREDIEN, *Cyrano de Bergerac*, Paris, Berger-Levrault, 1964.
3. Arch. dép. Dordogne, 2 E 433.

découpé dans un livre de raison. Voici la transcription intégrale du recto de ce document :

« Le jeudi unzeiesme jour d'avril l'an mil cinq cens et trente deux, environ l'heure d'entre deux et trois heures de matin après l'heure sonnée de misnuyt du mecredy precedent, après la resurreccion Nostre Seigneur, Savinian Cirano, filz de Pierre Cirano, procureur et praticien ès courts layes de Sens, et Perrenelle Tramblay, sa femme, fut né et baptisé en l'église et sur les fons Sainte Colombe du Carroge à Sens par venerable et discrete personne Maistre Mathieu Bernicot, prebstre vicaire d'icelle esglise, et furent ses parains et maraine noble homme et saige Maistre Savinian Hodoart, licencié en loix, procureur du roy nostre sire ou bailliage de Sens, Maistre Estienne Picart, procureur en la court ecclesiasticque, et Colombe de Labaye, femme de honorable homme et saige Maistre Christophe Guillaume, greffier de l'élection de Sens ».

Au-dessus de ce texte et en plus petit, on lit la mention suivante : « Ou commencement du mois de fevrier l'an mil Ve trente, Pierre Cirano fut conjoint par mariage avec Perronelle Tramblay ».

Au verso du document, très effacé, on déchiffre l'acte de baptême de Paul Cirano, fils de Pierre et de Pernelle Tramblay (3 mai 1533), puis le rappel d'une « image » donnée en 1532 par Pierre Cirano pour une chapelle de Sens.

Ce Savinien Cirano est-il vraiment le grand-père de Cyrano de Bergerac ? Rien ne permet de l'affirmer avec une certitude absolue, cependant la concordance des dates et l'identité des prénoms tendent à nous le faire admettre. Pour ce qui est de la famille Cyrano, ainsi implantée à Sens au début du xvi^e siècle, nous ignorons si elle était vraiment d'origine sarde comme on l'a cru jusqu'à présent⁴. Ce que l'on ne saisit pas, à coup sûr, c'est l'étrange rapprochement que fait M. Augéard avec le Périgord en jouant bien naïvement sur le nom de Colombe de Labaye, marraine de Savinien I, et sur celui de son époux, Christophe Guillaume (p. 4 de la brochure).

Quant à la « négligence » des archivistes qui n'auraient rien fait, selon M. Augéard, pour rendre public l'acte de baptême de Savinien I, je rappellerai seulement que ce document fut men-

4. Le Vicomte de POLI (*Annuaire du Conseil héraldique de France*, 1898) rapporte sans preuves que la famille Cyrano serait originaire d'Italie. Pierre Cyrano, neveu du poète, arrêté pour exhibitionnisme en 1707, déclare lors de son interrogatoire qu'« il a entendu dire que... son bisaieul était originaire de Sardaigne » (cité par Henriette MAGY, *Le véritable Cyrano de Bergerac*, Paris, Le Rouge et le Noir, 1927).

tionné dès 1919 sur l'inventaire manuscrit de la sous-série 2 E et qu'il figure sous la rubrique « Cyrano », à sa place alphabétique, dans le répertoire que j'ai publié en 1956⁵. Tout chercheur consciencieux pouvait, par conséquent, venir en prendre connaissance aux Archives. M. Augeard omet aussi de préciser que j'ai pris la peine de lui déchiffrer moi-même, dans mon bureau, l'acte de baptême en question, dès qu'il me l'a demandé.

*
**

Second point d'ordre historique, M. Augeard veut à tout prix identifier Savinien I, le grand-père présumé de son héros, à un N. de la Rivière, capitaine huguenot et compagnon de Clermont de Piles, dont on connaît surtout les exploits guerriers⁶.

L'ancêtre de ce personnage serait Raymond ou Ramond de la Rivière, qui se serait vu « donner le baillage du moulin de Gaudra de la ville » de Bergerac en 1378 et qui aurait pris possession dudit moulin par la force (p. 16 de la brochure). M. Augeard commet ici toute une série d'erreurs : d'abord il s'agit des jurades de 1379 et non 1378, ensuite il n'y est point question du moulin de Gaudra. Ce n'est pas un moulin que le duc d'Anjou avait donné à Raymond, mais tout simplement la charge de bailli de Bergerac : M. Augeard confond allègrement le « baillage » (location) avec le « bailliage » (juridiction) ! Enfin ce Raymond n'était pas de Bergerac mais de Montignac, c'est pourquoi les consuls refusèrent de le recevoir⁷. On peut juger ainsi du sérieux apporté par M. Augeard dans son interprétation des textes.

Est-ce à dire qu'il n'y eut pas de famille de la Rivière à Bergerac ? Personne ne songe à le contester⁸, mais rien ne permet d'établir un lien quelconque entre les Cyrano et les la

5. Noël BECQUART, *Archives départementales de la Dordogne. Répertoire numérique de la sous-série 2 E...*, t. I, Périgueux, Impr. de « l'Éveil », 1956, p. 16.
6. Richard de BOYSSON, *L'invasion calviniste en Bas-Limousin, Périgord et Haut-Quercy*, Paris, Picard, 1920.
7. Voici exactement le résumé des jurades publié par Emile LABROUE, *Bergerac sous les Anglais...*, Bordeaux-Paris, 1893, p. 183, où il est question de Raymond de la Rivière : « 1379, 2 mars. On fait savoir que lundi dernier Raymond de la Rivière de Montignac avait montré des lettres et des mandements disant que le roi et monseigneur d'Anjou lui avaient donné à vie la charge de bailli de la ville... 1^{er} avril. Raymond de la Rivière, qui avait obtenu la charge de bailli de la ville, étant reconnu homme du comte de Périgord, il est arrêté par la jurade qu'il ne sera pas reçu en la ville. 18 avril. Raymond de la Rivière veut entrer en possession de la charge de bailli qu'il a obtenue. — Refus de la ville ».
8. Cf. Comte de SAINT-SAUB, *Généalogies périgourdines, seconde série*, Bergerac, Castanet, 1925, p. 202.

Rivière. D'où M. Augéard tire-t-il que N. de la Rivière, tenu pour mort en 1565, serait reparu à Paris en 1570 sous un autre nom ? Sans doute de sa seule imagination, ou alors qu'il nous donne ses sources.

*
* *

En matière d'étymologie, M. Augéard conteste (pp. 6 et 7 de sa brochure) les explications généralement admises sur l'origine des toponymes « Bergerac » et « Périgueux ». Je n'entrerai pas ici dans une vaine discussion, renvoyant seulement le lecteur au *Dictionnaire* de Dauzat et Rostaing⁹, puisqu'au demeurant nous sommes en dehors du sujet.

Quant au nom de la tour Cyrano, à Lembras, il serait à rapprocher d'un « cairn primitif japhétique gallique » qui aurait donné indistinctement les formes « Ciran, Cairanne, Cayrou, Qouran, Carnac » et autres. Ce n'est point l'avis de Dauzat, qui voit par exemple en Ciran et Cairanne des dérivés de noms d'hommes gaulois, en Cayrol ou Cayrou de probables diminutifs de « caire » (*quadrum*). Où donc M. Augéard a-t-il acquis ces certitudes, alors que les savants les plus réputés gardent une extrême réserve ?

Mais là n'est pas l'essentiel. Ce qu'il importe de savoir, c'est à quelle date apparaît dans les textes cette dénomination de « tour Cyrano ». M. Augéard reconnaît, p. 13 de sa brochure, que « le nom n'est pas mentionné sur les cartes ». Il aurait pu ajouter qu'il n'est pas davantage cité au *Dictionnaire topographique*, ni dans aucun document. J'ai vérifié pour ma part qu'il n'apparaissait pas en 1757, dans une reconnaissance du village de la Ribeyrie faite par divers tenanciers au commandeur de Lembras¹⁰.

Aussi est-il infiniment probable que la fameuse tour fut dite « tour Cyrano » au XIX^e siècle seulement, soit lorsque Charles Nodier et Théophile Gautier, qui ne mettaient pas en doute la naissance de Cyrano à Bergerac, eurent sorti de l'oubli, en 1838 et 1844, l'auteur de « La mort d'Agrippine »¹¹, soit plutôt après 1897, date de création de la pièce de Rostand.

Quant au portrait taillé dans la pierre où M. Augéard voit la seule figuration authentique de son héros, il suffit d'ouvrir

9. A. DAUZAT et Ch. ROSTAING, *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, Paris, Larousse, 1963.

10. Arch. dép. Dordogne, 1 E 82 (reconnaissance du village et tènement de la Ribeyrie en faveur de Jean-Louis de Guérin du Tancin, commandeur de Condat, Lembras et Pombonne, 12 mai 1757).

11. Frédéric LACHEVRE, *Cyrano de Bergerac parisien...*, Paris, Champion, 1920, p. CIX.

n'importe quel dictionnaire d'art ou d'archéologie, voire même tout bonnement le petit Larousse, pour y reconnaître un de ces nombreux mascarons dont on ornait si fréquemment les demeures aux XVII^e et XVIII^e siècles. Qui pourrait voir dans cette figure grotesque « le nez exceptionnel de Cyrano, ses sourcils broussailleux, ses yeux étonnamment vifs, sa bouche gouailleuse ? » (p. 23 de la brochure). Et où sont donc la fantaisie et le ridicule ?

*
**

Dans la seconde partie de sa démonstration, M. Augéard prétend faire établir par Cyrano lui-même son appartenance au terroir bergeracois grâce à un ébouriffant « décryptage » de l'« Histoire comique des états et empires du soleil ». J'ai pris la peine de lire cette œuvre romanesque où Cyrano exprime ses idées scientifiques et philosophiques, et j'avoue n'y avoir rien trouvé qui puisse justifier les explications de M. Augéard.

Ce dernier voit en Toulouse tantôt Bergerac (p. 26), tantôt Bordeaux (p. 29), tantôt — pourquoi pas ? — Toulouse elle-même (p. 33). Est-ce là le rigoureux décryptage que l'on nous promet ? Il faut bien admettre, si l'on a quelque bon sens, que ces fantaisies dépassent l'entendement.

Et que dire de certains jeux de mots ou approximations qui ont dû coûter beaucoup d'efforts à leur auteur ? Ainsi, p. 32, « Kyrie » traduit par « Kyrano » ; p. 33, « Fiacre » mis pour « saint Front » ; p. 35, « ciron » pour « cyrane », etc. Nous n'en finirions pas de noter tous les à peu près, invraisemblances, coq-à-l'âne et autres billevesées dont M. Augéard fleurit sa littérature.

*
**

Revenons plutôt au domaine plus solide de l'histoire, car il y aurait encore beaucoup à dire sur les nombreuses erreurs de détail que commet M. Augéard tout au long de son exposé. Je me contenterai de signaler les plus choquantes, relevées au fil de la plume.

M. Augéard écrit, p. 1 de sa brochure, que l'état civil « venait seulement de naître (en 1532) avec le grand-père de Cyrano ». Ceci n'est pas tout-à-fait exact, car s'il est bien vrai que certains évêques bretons prescrivirent dès le XV^e siècle à leur clergé de rédiger des registres de baptêmes et de sépultures, la première réglementation générale concernant la tenue des registres d'état civil fut introduite en France à l'occasion de l'ordonnance royale de Villers-Cotterets (août 1539).

Mais il y a plus grave : M. Augeard affirme (p. 6 de l'opuscule) qu'il n'y a en France qu' « un seul et unique Bergerac », celui de la Dordogne. Or le *Dictionnaire des postes* nous fournit deux « Bergerat », l'un en Ariège, commune de Montjoie, l'autre dans le Puy-de-Dôme, commune d'Ars, et l'on sait l'identité presque absolue que présentent les finales -ac et -at dans les textes anciens. Il y a aussi, ne l'oublions pas, une commune de Bragayrac en Haute-Garonne, dont le nom serait dérivé, comme celui de Bergerac, du nom d'homme gallo-romain Bracaricus¹². Qui sait, du reste, si de nouvelles recherches ne devraient pas être tentées en Ariège, dans le Puy-de-Dôme ou en Haute-Garonne¹³ afin d'éclaircir l'origine de cette famille « de Bergerac » que l'on trouve installée en Ile-de-France dès le xv^e siècle et à laquelle Cyrano emprunta son surnom ?

Autre erreur de M. Augeard, lorsqu'il avance (p. 12) que « les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem avaient totalement disparu de la Ribeyrie » au xiii^e siècle. Il est tout-à-fait certain, au contraire, que l'Ordre de Malte conserva jusqu'à la Révolution sa commanderie de Lembras.¹⁴

Doit-on mentionner aussi les « comtes » de Bergerac dont il est question à plusieurs reprises dans la brochure (pp. 12 et 17, notamment) et rappeler que Bergerac ne fut jamais le siège d'un comté mais plutôt d'une seigneurie ? Laquelle seigneurie fut rattachée à la couronne de France en 1340,¹⁵ ce qui rend parfaitement inconcevable que les Cyrano, les la Rivière ou toute autre famille aient pu se dire dans la suite « sires de Bergerac ».

*
**

Que conclure de tout cela ? D'abord que M. Augeard, avant de s'en prendre à notre Société, eût été bien inspiré de vérifier un peu mieux ses dires, ensuite que nous avons en Périgord et à Bergerac assez d'hommes célèbres, et d'une autre envergure que Cyrano, pour ne pas nous donner le ridicule de revendiquer aussi celui-là. Ainsi, n'en déplaise aux polygraphes trop imaginatifs, nous continuerons à penser que Cyrano de Bergerac, jusqu'à preuve du contraire, n'a strictement rien à voir avec le Périgord.

NOËL BECQUART.

12. DAUZAT et ROSTAING, *op. cit.*, p. 73.

13. LE BLANC, *Œuvres de Cyrano de Bergerac...*, Paris-Toulouse, 1855, suggère déjà, p. 17, la possibilité de telles recherches en Haute-Garonne.

14. Voir la note 10.

15. JEAN CHARET, *Le Bergeracois des origines à 1340*, Bergerac, Trillaud, 1950.

SOMMAIRE DU TOME XCIII

Conseil d'Administration et Bureau	5
Comptes rendus des réunions mensuelles :	
Janvier	7
Février	10
Mars	13
Avril	73
Mai	76
Juin	80
Juillet	153
Août	156
Septembre	159
Octobre	233
Novembre	235
Décembre	238
Compte de gestion du Trésorier	18
ARTICLES DE FOND	
BEAUROY (Jacques). Le plus ancien plan cadastral de Bergerac	285
BECQUART (Noël). Répertoire des collections de la Société historique et archéologique du Périgord déposées aux Archives de la Dordogne	82
— Additions au répertoire des collections de la Société déposées aux Archives de la Dordogne	253
— Encore Cyrano !	297
BOUCHEREAU (Jean). La baronnie de Miremont à la fin du XVIII ^e siècle (suite et fin)	133, 241
COQ (Robert). L'échange de Senonches (1772)	264
DEGORCE (Jean-Pierre). Contribution à l'étude des pics du paléolithique supérieur	261
GARDEAU (Léonie). La destruction du château de Gurson et ses carreaux armoriés	162
GOLFIER (Michel). Une lettre sur les débuts de la manufacture d'armes de Bergerac	256
LACHASTRE (Jean). Découverte d'un petit trésor monétaire à Domme	194
LAFON (D ^r Charles). Catherine de Bourbon, dernière comtesse de Périgord	29, 143, 174
LASSAIGNE (Jean). Gérard de Nerval et le Périgord	190
MARSAC (Marthe). Le château et le bourg de Gageac ..	206, 269
ROUSSOT (Alain). Une lettre de l'abbé Breuil sur la découverte de la grotte des Combarelles aux Eyzies	199
— Le film de la découverte de la grotte peinte de Lascaux, près Montignac (Dordogne)	203

SECRET (Jean). Réparations aux églises d'Alles, Molières, Bourniquel et Cussac au XVIII ^e s.	127
— Note sur quelques actes notariés concernant le château et les châtelains de Monbazillac à la fin du XVII ^e siècle	291
SOUBEYRAN (Michel). Station de Raymonden, à Chancelade	51
VALETTE (Jean). Les campagnes de construction de la cathédrale gothique de Sarlat	21
WATELIN (René). Découverte d'un cimetière barbare à Paussac-Saint-Vivien	21

VARIA

Accroissements des Archives de la Dordogne en 1965 (N. BECQUART)	68
Réflexions à partir du monogramme double du portail de l'église de Sorges (R. DESBARATS)	70

BIBLIOGRAPHIE

A. HIGOUNET-NADAL, <i>Les comptes de la taille... de Périgueux au XIV^e siècle</i> (Jean SECRET)	231
--	-----

ILLUSTRATIONS

Cimetière barbare de Paussac-Saint-Vivien	21, 23
Portrait de Catherine de Bourbon	31
Objets préhistoriques provenant de la station de Raymonden	55, 57, 59, 63, 65
Portail Renaissance de l'église de Sorges, détail	71
Eglise de Molières (dessin de Léo Drouyn, 1846)	129
Poinçon de Périgueux (1691)	157
Carreaux du château de Gurson	163
Monnaies découvertes à Domme	195-196
Paroisse de Gageac d'après la carte de Belleyme	225
Début d'une lettre envoyée par l'Administration des armes de Bergerac au Département de l'Ain	259
Pic préhistorique découvert à Montignac	261

ÉLECTIONS DE 1967

AVIS IMPORTANT

Les membres titulaires de la Société qui désireraient entrer au Conseil d'Administration, sont priés de faire acte de candidature avant le 20 janvier 1967 par lettre recommandée adressée au Secrétaire général, M. Becquart, 2, place Hoche, à Périgueux.

Les conseillers en exercice, sauf indication contraire de leur part, sont considérés comme candidats et par conséquent dispensés de cette formalité.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Essai de bibliographie périgourdine, par A. de Rouméjoux	3,50
Sigillographie du Périgord, par Ph. de Bosredon, 1 vol. Le complément est épuisé	40
Inscriptions antiques du Musée du Périgord, par E. Espérandieu	6,50
Histoire de la ville de Périgueux jusqu'au traité de Brétigny, par R. Villepelet	13
Additions et corrections à l'Armorial du Périgord, par le C ^{te} de Saint-Saud	9,50
Magistrats des sénéchaussées, présidiaux et élections, par le C ^{te} de Saint-Saud	8
Vesunna Petrucoriorum. Histoire d'une petite ville à l'époque gallo-romaine, par P. Barrière	13
La Dordogne militaire. Généraux de division. Chronologie de 1814 à 1932, 1 brochure, par J. Durieux	2
Inventaire du Trésor de la Maison du Consulat de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux	3,50
Escaliers de logis périgourds, par Dannery	7
Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIX ^e siècle, par Fournier de Laurière	5
Les ex-libris et fers de reliure périgourds, par le D ^r Lafon	25
Topographie agricole de la Dordogne, an IX, d'André de Fayolle, publiée par J. Maubourguet	5
Le Livre Vert de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux et J. Maubourguet, 2 volumes	20
Notre-Dame-des-Vertus, par le chanoine Laviolle, 1 brochure	1,50
La petite ville de Beaumont-du-Périgord pendant la Révolution, par le Professeur L. Testut, 2 volumes	25
La Bastide de Beaumont, par le Professeur L. Testut, 2 volumes	25
La vie communale à Beaumont, par le Professeur L. Testut, 1 volume	9
Les Amis de la Constitution, par le Professeur L. Testut	3,50
Histoire de la Poste aux lettres en Périgord, I (de l'origine à 1792), par le D ^r Ch. Lafon	12
Sarlat et le Périgord méridional (1453-1547), par J. Maubourguet	8
Mélanges, offerts à M. Géraud Lavergne (fasc. 3 du t. LXXXVII du Bulletin 1960)	7
Centenaire de la Préhistoire en Périgord (supplément au tome XCI, 1964, du Bulletin)	11,50
Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne, par H. Gouhier	3
Fascicule ancien ou récent du Bulletin de la Société, par exemplaire	2,50
On peut se procurer à la Société :	
L'histoire de Périgueux (1945) et Le Manuel des études périgourdines (1947), de M. Géraud Lavergne, aux prix respectifs de	10 et 3
La continuation de la chronique de Tarde, publiée par J. Valette	4,50
Comment vivait l'homme des cavernes à l'âge du Renne, par le Docteur André Cheynier	15

CES PRIX SONT MAJORES DE 10 % POUR LES PERSONNES ÉTRANGÈRES A LA SOCIÉTÉ.

Les ouvrages sont adressés - franco - sur simple commande, accompagnée de son montant. Les ouvrages retirés directement au siège de la Société, bénéficient d'une remise de 10 %.